



# **Informations** **sur le service** **postal universel**

01/01/2018

[www.post.lu](http://www.post.lu)



# Sommaire

a) Les conditions générales de fourniture des services offerts dans le cadre du service postal universel	<b>3</b>
b) La liste des prix en vigueur de tous les services offerts dans le cadre du service universel	<b>12</b>
c) Les moyens d'affranchissement admis en dehors des timbres-poste	<b>13</b>
d) Les durées garanties d'acheminement pour les différents services offerts dans le cadre du service postal universel	<b>14</b>
e) Le détail des garanties forfaitaires ou individuelles rattachées à certains services	<b>15</b>
f) Un relevé géographique de toutes les boîtes aux lettres avec indication des plages horaires et de levée	<b>16</b>
g) Un relevé des locaux accessibles au public, avec indication des adresses et des heures d'ouverture	<b>40</b>
h) L'adresse du service de réclamation du prestataire du service postal universel ainsi que la procédure à suivre et suivie en cas de réclamation	<b>50</b>
i) L'accord de l'Institut qui déclare avoir approuvé la forme de la publication	<b>50</b>

# Informations sur le service postal universel

Art 24 - Publication adéquate gratuite pour l'utilisateur et le prestataire de services postaux des informations sur les caractéristiques du service postal universel offert.

## a) Les conditions générales de fourniture des services offerts dans le cadre du service postal universel

### Le service postal universel <sup>(1)</sup>

Le service postal universel comprend :

- la levée, le tri, l'acheminement et la distribution des envois postaux jusqu'à 2 kilogrammes ;
- la levée, le tri, l'acheminement et la distribution des colis jusqu'à 10 kilogrammes ;
- la distribution de colis originaires d'un autre Etat membre de l'Union européenne jusqu'à 20 kilogrammes ;
- les services relatifs aux envois recommandés et aux envois à valeur déclarée.

### Dispositions générales

#### 1. Définitions

Dans le cadre des présentes conditions générales applicables aux Produits et/ou Services de POST Courrier ("Conditions Générales"), les termes utilisés avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou le cas échéant, dans les Conditions Particulières :

"Adresse" : la désignation (i) d'un lieu précis de destination reconnu par POST Courrier et (ii) du Destinataire à qui un Envoi peut être acheminé ;

"Affranchissement" : l'apposition sur un Envoi de la preuve du paiement du tarif rétribuant l'acheminement de l'Envoi ou toute autre modalité reconnue par POST Courrier ;

"Automate de Remise Alternative" : toute station automatisée de retrait et/ou de dépôt du Réseau Postal mise à disposition des consommateurs, accessible 24 heures sur 24 ou selon les horaires et conditions spécifiques du site à l'intérieur duquel elle est installée (par exemple une station PackUp) ;

"Boîte aux Lettres" : l'installation physique du Client destinée à la réception d'Envois, de plus ou moins grande dimension, accessible par POST Courrier depuis la voie publique, sur laquelle est apposé le nom du Destinataire et à l'intérieur de laquelle les Envois peuvent être déposés facilement et en toute sécurité par POST Courrier ;

"Boîte Postale" : toute installation physique mise par POST Courrier à la disposition d'un Destinataire Local autre qu'une personne physique agissant à des fins privées, pour lui permettre d'y recevoir des Envois ;

"Client" : toute personne physique ou morale

bénéficiaire et/ ou commandant un Produit et/ou Service fourni(s) par POST Courrier ;

"Colis" : le Service garantissant forfaitairement un Envoi Enregistré (par exemple un Envoi XL ou XXL) contre les risques de perte, de vol ou de détérioration et fournissant à l'Expéditeur une preuve du dépôt de cet Envoi et de sa remise au Destinataire, le cas échéant avec certaines garanties de délai d'acheminement et/ ou de distribution conformément à la Liste de Prix ;

"Compte Client" : le compte personnel du Client créé via et accessible depuis le Site, permettant la commande de certains Produits et/ou Services ;

"Conditions Particulières" : toutes conditions de POST Courrier qui sont applicables à une catégorie spécifique de Produit(s) et/ ou Service(s) ;

"Contrat" : l'accord entre le Client et POST Courrier comprenant toutes les conditions qui sont applicables à la fourniture d'un Produit et/ou Service commandé par le Client, y compris les Conditions Générales, les Conditions Particulières et, le cas échéant, les conditions figurant sur le Formulaire ;

"Destinataire" : la personne physique ou morale dont le nom figure dans la Suscription de l'Envoi, et destinée à le réceptionner, par tout Moyen de Réception ;

"Destinataire Local" : le Destinataire dont l'Adresse figurant dans la Suscription est située au Grand-Duché de Luxembourg ;

"Envoi" : l'objet portant (i) un Affranchissement et (ii) une Adresse conformes aux Conditions Générales ou reconnus par POST Courrier, et destiné à être acheminé via le Réseau Postal (par exemple tous documents de correspondance, journaux, périodiques et Envois Enregistrés avec ou sans Service(s) Supplémentaire(s)) ;

"Envoi avec Valeur Déclarée" : le Service permettant d'assurer un Envoi (à l'exclusion des Colis) en cas de perte, de vol ou de détérioration, à concurrence de la valeur déclarée par l'Expéditeur lors de la commande du Service, dans la limite d'éventuelles exclusions et/ou restrictions applicables à l'étranger ;

"Envoi Avisé" : tout Envoi ayant fait l'objet d'une Notification ;

"Envoi contre Remboursement" : le Service disponible uniquement pour les Envois à un Destinataire Local, permettant à l'Expéditeur de conditionner la remise de l'Envoi au Destinataire à l'encaissement par un agent en charge de la distribution de POST Courrier d'un montant défini à l'avance par l'Expéditeur ;

suivi de l'acheminement et de la remise d'un Envoi et dont les modalités dépendent des dimensions, du poids et du niveau de garantie offert par POST Courrier pour ledit Envoi, par exemple un Envoi Recommandé ou un Colis ;

"Envoi Poste Restante" : l'Envoi adressé à un Point de Vente que seul le Destinataire Local peut retirer contre paiement d'une taxe de remise ;

"Envoi Recommandé" : le Service garantissant forfaitairement conformément à la Liste de Prix un Envoi Enregistré, le cas échéant sous forme électronique, contre les risques de perte, de vol ou de détérioration et fournissant à l'Expéditeur une preuve du dépôt de son Envoi et, le cas échéant à sa demande, une preuve de sa remise au Destinataire, à l'exclusion de toute garantie de délai d'acheminement et/ou de distribution ;

"Expéditeur" : la personne physique ou morale au nom de laquelle un Envoi est déposé pour acheminement à partir du Réseau Postal et/ou pour distribution via le Réseau Postal et ce, indépendamment du caractère national ou international de l'origine et/ou de la destination de cet Envoi ;

"Formulaire" : le formulaire devant être rempli et remis par le Client à POST Courrier pour la commande de certains Produits et/ou Services ;

"ILR" : l'Institut Luxembourgeois de Régulation ;

"Liste de Prix" : tout document de POST Courrier reprenant les conditions financières et les conditions d'indemnisation spécifiquement applicables à un Produit ou Service ;

"Loi" : toute loi et réglementation applicable aux Produits et Services, notamment la Loi du 26 décembre 2012 sur les Services Postaux (telle que modifiée) et les dispositions applicables de l'Union Postale Universelle ;

"Moyen de Réception" (ou "Moyen") : la Boîte aux Lettres ou toute autre installation et/ou mode de remise alternative reconnu(e) par POST Courrier (comme une Boîte Postale, un Automate de Remise Alternative, un Point de Vente, etc.) permettant la distribution des Envois ;

"Notification" : l'avis de retrait d'Envoi, déposé à titre informatif par POST Courrier dans le Moyen de Réception du Destinataire Local, lorsque l'Envoi n'a pu être remis conformément aux modalités de remise applicables au Service concerné ;

"Partie" : individuellement le Client ou POST Courrier ;

"Parties" : collectivement le Client et POST Courrier ;

"Point d'Accès" : toute installation physique de POST Courrier publiée sur le Site où les Expéditeurs peuvent introduire un Envoi dans le Réseau Postal pour bénéficier de Services Postaux, par exemple une boîte aux lettres publique ;

"Point de Remise Alternative" : tout point de retrait et/ou de dépôt du Réseau Postal tel qu'un Automate de Remise Alternative ou certains Points de Vente dont peuvent bénéficier les Clients ;

"Point de Vente" : tout point de vente exploité par POST Courrier ou par un tiers pour le compte de POST Courrier, et dont la liste est consultable sur le Site ;

"POST Courrier" : la division des services postaux de POST Luxembourg, établissement public créé par la loi modifiée du 10 août 1992, ayant son siège au 20 rue de Reims, L-2417 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro J28 ;

"Prestataire de Services Postaux" : toute personne morale de droit public ou privé prestant des services postaux au Luxembourg ou à l'étranger et reconnue comme prestataire de services postaux par l'autorité de régulation nationale du pays concerné ;

"Produit" : tout bien commandé par le Client et vendu, loué ou mis à disposition par POST Courrier en vertu d'un Contrat ;

"Réseau Postal" : l'ensemble de l'organisation et des moyens de toutes natures mis en oeuvre par POST Courrier (en ce inclus les Points d'Accès), pour fournir des Services ;

"Service" : toute prestation de service de POST Courrier couverte par un Contrat et dont bénéficie le Client (en ce inclus plus particulièrement, les Services Postaux et les Services Supplémentaires) ;

"Services Postaux" : tous Services consistant en la levée, le tri, l'acheminement et/ou la distribution d'Envois ;

"Service(s) Supplémentaire(s)" : tout service optionnel et/ou supplémentaire aux Services Postaux proprement dits et/ou commandés simultanément aux Services Postaux (par exemple l'assurance complémentaire du contenu d'un Envoi, l'Envoi Recommandé, etc.) ;

"Site" : le(s) site(s) internet de POST Luxembourg accessible(s) à l'adresse [www.post.lu](http://www.post.lu), [www.packup.lu](http://www.packup.lu), [www.eservices.lu](http://www.eservices.lu), [www.mypost.lu](http://www.mypost.lu) et/ou à toute autre adresse déterminée et dûment communiquée par POST Courrier, sur le(s)quel(s) des informations relatives aux Produits et/ou Services sont mises à disposition et via le(s)quel(s) certains Produits et/ou Services peuvent être commandés ;

"Suscription" : la zone sur le recto de l'Envoi où doit être indiquée l'Adresse.

## **2. Portée et conclusion du Contrat**

**2.1.** Les présentes Conditions Générales sont applicables à tout Contrat entre Parties.

**2.2.** Le Client peut commander un Produit ou un Service selon les modalités et moyens prévus par POST Courrier, qui peuvent varier notamment en fonction du Produit ou Service concerné et/ou de la catégorie de clientèle concernée, et notamment dans un Point de Vente, par internet (notamment sur le Site ou via le Compte Client), fax et/ou SMS. Les Parties acceptent expressément que toute volonté exprimée par les moyens visés au présent article 2.2, vaut consentement de la Partie concernée et a même valeur qu'un document muni d'une signature manuscrite. Dans le cas concret d'une commande par

téléphone, la conclusion du Contrat est subordonnée à la confirmation écrite du Client.

**2.3.** Certains Services sont uniquement offerts aux Clients contractant en leur nom propre. Toute commande au nom et pour le compte d'un tiers est réputée être faite en tant que représentant légal dudit tiers ou sur la base d'une procuration en bonne et due forme établie à cette fin.

**2.4.** La commande de certains Produits ou Services nécessite au préalable la création d'un Compte Client, après prise de connaissance et acceptation expresse des présentes Conditions Générales et de toutes autres Conditions Particulières et/ ou Formulaire y associés. Certains Services commandés par le biais du Compte Client (par exemple le Service Garde & Réexpédition et le Service Remise Alternative à Domicile) nécessitent l'authentification des données personnelles du Client (et notamment l'Adresse) lors de la première commande dudit Service ou en cas de modification ultérieure de l'Adresse (par exemple en cas de déménagement), conformément à la procédure établie par POST Courier et disponible sur le Site. Ce n'est qu'après bonne fin de cette authentification que le Client pourra commander un tel Service.

**2.5.** Le Contrat est conclu par la survenance du premier des événements suivants : la confirmation par POST Courier de son acceptation de la commande du Client, la remise du Produit commandé ou le commencement de la fourniture par POST Courier du Produit ou Service commandé par le Client.

**2.6.** Certains Produits et Services font l'objet de Conditions Particulières que le Client doit consulter sur le Site ou dans un Point de Vente et que le Client est réputé avoir intégralement acceptées en concluant le Contrat.

**2.7.** Le Formulaire, la Liste de Prix, les Conditions Particulières applicables et les Conditions Générales font partie intégrante du Contrat et constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties pour la fourniture du Produit ou Service concerné, à l'exclusion explicite de toutes autres conditions qui n'ont pas été expressément acceptées par les Parties.

**2.8.** En cas d'incohérence entre les stipulations des différents documents contractuels précités, ces stipulations prévalent dans l'ordre énoncé à l'article 2.7, sauf mention contraire prévue au Contrat.

**2.9.** Les stipulations applicables à un Contrat sont sans préjudice de l'application de la Loi.

### **3. Tarification, facturation et paiement**

**3.1.** POST Courier appliquera le prix du Produit ou du Service commandé, conformément à la Liste de Prix et/ou aux stipulations du Contrat.

**3.2.** Les prix et tarifs de POST Courier excluent toutes taxes, frais de douane, impôts ou charges similaires, nationaux ou internationaux, qui seraient supportés du fait de la commande, étant précisé que POST Courier se réserve le droit d'imputer sur la facture

ou de demander le remboursement (en cas d'Envois dédouanés par exemple) de tels montants et/ou des frais de traitement correspondants, conformément à la Liste de Prix et/ ou sur base des frais réels y afférents.

**3.3.** Lorsque le prix ou tarif du Produit ou du Service n'est pas réglé immédiatement, il fera l'objet d'une facturation. La notification des factures peut être effectuée par tout moyen, et notamment par voie électronique lorsque POST Courier dispose d'une adresse électronique du Client ou que celui-ci dispose d'un Compte Client.

**3.4.** Les factures établies par POST Courier en relation avec un Produit ou Service font foi pour le décompte entre Parties jusqu'à preuve du contraire.

**3.5.** Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours après la notification d'une facture pour contester par écrit tout ou partie de cette facture et en fournir les motifs. L'introduction d'une contestation écrite ne décharge pas le Client du paiement de la facture.

**3.6.** Toute facture est à régler dans le délai de paiement qui y est indiqué.

**3.7.** Faute de paiement dans le délai, POST Courier est en droit de facturer les frais de recouvrement encourus du fait du retard de paiement du Client.

**3.8.** Les montants facturés qui n'ont pas été payés dans un délai de trois (3) mois après la date de fourniture d'un Produit ou Service sont de plein droit productifs d'intérêts au taux légal.

### **4. Exécution du Contrat par POST Courier**

**4.1.** Toute correspondance autre qu'un Envoi est traitée comme non-distribuable conformément à la Loi.

**4.2.** Sauf convention contraire, POST Courier fournit le Produit ou le Service dans les meilleurs délais à compter de la conclusion du Contrat, et ce en fonction des possibilités techniques et de ses ressources.

**4.3.** POST Courier peut modifier pendant la durée du Contrat - à sa discrétion, sans surcoût pour le Client et sans en modifier les caractéristiques essentielles - les moyens et modalités de fourniture d'un Produit ou Service, notamment afin de tenir compte des évolutions technologiques et/ou des contraintes techniques et réglementaires postérieures à la conclusion du Contrat.

**4.4.** POST Courier a la possibilité de sous-traiter tout ou partie des droits et/ou obligations qui lui incombent au titre du Contrat. En pareil cas, POST Courier reste entièrement responsable de la bonne exécution du Contrat vis-à-vis du Client.

**4.5.** En cas d'inexécution du Contrat par POST Courier, les plafonds d'indemnisation indiqués dans la Liste de Prix et/ou dans le Formulaire concerné sont applicables.

**4.6.** Les citations, significations, notifications et convocations judiciaires adressées sous forme d'Envoi Recommandé sont remises au Destinataire

conformément à la législation en vigueur, à l'exclusion de tout autre mode de remise éventuellement souscrit au titre d'un Service.

4.7. POST Courrier a le droit de procéder à l'ouverture d'un Moyen de Réception mis à disposition du Client si (i) malgré la fin du Contrat, le Client entrave l'accès audit Moyen, (ii) ledit Moyen présente des caractéristiques suspectes (par exemple des fumées, vapeurs, odeurs, etc.), (iii) des suspicions pèsent sur le contenu d'un Envoi déposé dans ledit Moyen, laissant présager un danger pour les installations environnantes et/ou les locaux du Point de Vente et/ou les personnes s'y trouvant, (iv) le Client le demande, (v) une autorité publique ou judiciaire ou un officier ministériel sollicite POST Courrier officiellement par écrit. Les frais encourus par une telle ouverture sont à la charge du Client.

## 5. Obligations du Client

5.1 Avant de conclure un Contrat, le Client reconnaît avoir vérifié (i) les modalités et les caractéristiques techniques et opérationnelles du Produit ou du Service concerné par rapport à ses besoins ainsi que (ii) les obligations légales et réglementaires lui incombant, et s'engage à fournir le cas échéant les documents et informations nécessaires à POST Courrier en vue de l'exécution du Contrat.

5.2. Le Client est responsable de son Compte Client, de l'usage qui en est fait ainsi que de l'exactitude et de l'exhaustivité des données qu'il y renseigne. Tout document ou information importé et/ ou envoyé à partir de son Compte Client est réputé avoir été importé et/ou envoyé par le Client qui en assumera l'entière responsabilité. En cas d'utilisation frauduleuse et/ou abusive de son Compte Client par un tiers, il en informe POST Courrier dans les plus brefs délais.

5.3. Sauf mention contraire au Contrat, le Client ne peut céder, louer ou revendre tout ou partie d'un Produit ou d'un Service à un tiers.

5.4. Le Client informe POST Courrier de tout élément nécessaire à la bonne exécution du Contrat dès qu'il en a (ou aurait raisonnablement dû en avoir) connaissance.

5.5. Le Client s'engage à respecter les droits intellectuels de POST Courrier. Les logiciels, programmes, applications et modes d'emploi mis à disposition du Client ne deviennent en aucun cas la propriété du Client et une licence n'est accordée au Client que dans la mesure et dans la limite où cela est nécessaire pour la bonne exécution du Contrat. Les marques et logos de POST Courrier ainsi que le contenu du Site et le graphisme des timbres sont protégés et restent la propriété de POST Courrier. Le Client ne peut en aucun cas faire disparaître les marques, logos ou tous autres signes distinctifs éventuellement apposés sur un Produit.

5.6. Le Client est entièrement responsable de toute utilisation frauduleuse et/ou abusive par lui-même ou par un tiers d'un Produit ou Service, si une telle

utilisation est tolérée ou facilitée par lui.

5.7. En cas de non-respect ou de doute raisonnable quant au bon respect par le Client de tout ou partie des obligations lui incombant au titre du présent article 5, POST Courrier (i) ne peut pas être tenue responsable des conséquences d'un quelconque retard ou dommage en découlant, et est en droit de (ii) refuser, suspendre, reporter la fourniture, en tout ou en partie, d'un Produit ou Service et de (iii) facturer au Client tous frais supplémentaires et/ou tout dommage découlant de cette situation.

5.8. Le Client accepte d'indemniser et de garantir POST Courrier ainsi que les sociétés du groupe POST de toutes conséquences dommageables résultant directement ou indirectement du non-respect par le Client de l'une de ses obligations. Le Client Expéditeur est dans ce cadre responsable des préjudices et de tous dommages causés à POST Courrier (et notamment des dommages corporels subis par ses agents), aux autres Envois et/ou au Réseau Postal, du fait de l'expédition d'objets non admis au transport ou de la non-observation des conditions d'admissibilité.

5.9. L'acceptation d'un Envoi par POST Courrier, ne dégage pas l'Expéditeur et/ou le Destinataire de sa responsabilité. L'Expéditeur est seul responsable de l'exactitude et des conséquences des indications dont la fourniture est requise, soit au moment du dépôt d'un Envoi, soit postérieurement.

## 6. Stipulations applicables aux Envois

### 6.1. Conditionnement

6.1.1. Les Envois doivent être emballés selon les normes de conditionnement applicables et de façon à protéger suffisamment leur contenu contre les risques de vol ou de détérioration, en tenant compte des conditions de manipulation et de transport ainsi que de la nature du contenu. L'apposition sur l'Envoi du terme "fragile" ou toute autre mention similaire, ne sera pas prise en compte.

6.1.2. Toute réutilisation éventuelle d'un Produit de conditionnement implique un recondi

### 6.2. Affranchissement - Adresse

6.2.1 Tout Envoi déposé dans un Point d'Accès doit être affranchi ou affranchissable conformément à la Liste de Prix et avec l'un des procédés d'Affranchissement.

6.2.2 En cas d'Affranchissement insuffisant, POST Courrier se réserve le droit de refuser ou de suspendre le traitement de l'Envoi, ou de retourner l'Envoi à l'Expéditeur. POST Courrier peut également demander au Destinataire Local le complément d'Affranchissement ainsi qu'un supplément pour frais de traitement. Un éventuel refus équivaut à un refus d'acceptation de l'Envoi, emportant retour à l'Expéditeur.

6.2.3 L'Expéditeur indique sur l'Envoi de manière exhaustive et lisible (i) le nom et l'Adresse du Destinataire dans la Suscription et dans la mesure du possible (ii) son propre nom et sa propre adresse.

6.2.4 POST Courrier peut refuser l'acheminement et la distribution de tout objet dont l'Adresse est manquante, incomplète et/ou insuffisamment lisible et, le cas échéant, procéder à sa destruction.

6.2.5 Les Envois adressés à un Destinataire via un Moyen de Réception alternatif à la Boîte aux Lettres doivent comporter la désignation complète du Destinataire ainsi que la désignation du Moyen de Réception alternatif à la Boîte aux Lettres choisi par le Client, conformément aux instructions d'utilisation établies par POST Courrier sur son Site ou dans les Points de Vente, à l'exclusion de toute autre indication d'adresse et sous réserve d'éventuelles Conditions Particulières applicables.

6.2.6 Si des raisons de sécurité particulières l'exigent, POST Courrier peut refuser des Envois qui ne présentent pas les nom et adresse exacts de l'Expéditeur, et peut par ailleurs demander à ce dernier de prouver son identité.

### 6.3. Acheminement et distribution

6.3.1 POST Courrier pourra refuser l'acheminement et la distribution de tout objet considéré non conforme par POST Courrier (en ce inclus ceux spécifiquement désignés comme dangereux ou interdits sur le Site et dans les Points de Vente). Tout Envoi refusé est, dans la mesure du possible, renvoyé à l'Expéditeur. A défaut, il est en principe traité conformément à la Loi comme Envoi non-distribuable.

6.3.2 Les marchandises périssables sont acheminées aux risques et périls de l'Expéditeur.

6.3.3 Les envois introduits dans le Réseau Postal pour retour à l'Expéditeur ou réexpédition à une nouvelle adresse, et qui ont été remis aux Destinataires initiaux par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services Postaux autre que POST Courrier, ne sont pas pris en charge par POST Courrier.

6.3.4 Les Destinataires Locaux acceptent tous les Envois à leur Adresse, remis dans un Moyen de Réception, sauf refus non équivoque au moment de la remise. Conformément à la Loi, le Destinataire est tenu d'assurer un accès facile, libre, direct et sans danger à son Moyen de Réception.

6.3.5 Le refus d'acceptation d'un Envoi Recommandé par un Destinataire Local ne prive pas cet Envoi Recommandé de ses éventuels effets juridiques.

6.3.6 Le refus de mise en place d'un Moyen de Réception équivaut à une déclaration de refus d'accès au Service Postal en qualité de Destinataire.

6.3.7 En cas d'entrave (notamment par le Destinataire) à la remise d'un Envoi, ce dernier est considéré comme refusé. Seul le Destinataire et pour certains Services toute personne mandatée explicitement par celui-ci, peut réceptionner ou refuser, lors de sa remise, un Envoi adressé au Destinataire.

6.3.8 Les Envois adressés à des Destinataires domiciliés dans un immeuble hébergeant plusieurs entités indépendantes, à des fins d'habitation et/ou d'activité professionnelle, sont valablement présentés à l'entrée commune du niveau d'accès au bord de la voie publique. Si la Suscription comporte plusieurs noms de personnes physiques et/ou morales, l'Envoi remis à une seule d'entre elles est considéré comme valablement remis. Les Envois, les Notifications ou récépissés y relatifs, déposés dans un Moyen de Réception, sont considérés comme valablement remis au Destinataire, et ce dès leur dépôt.

6.3.9 Sauf dans le cadre de Services permettant la remise d'un Envoi dans un Moyen de Réception autre que la Boîte aux Lettres, les Envois Recommandés, les Colis et les Envois contre Remboursement sont remis à leur Destinataire à l'Adresse y mentionnée, ou en leur absence :

- à toute personne majeure réceptionnant l'Envoi à l'Adresse et qui, par l'apposition de sa signature, est supposée dûment mandatée par le Destinataire et s'engage au nom et pour le compte de ce dernier ; ou

- à toute personne majeure présentant (i) la Notification ou le récépissé de remise afférent(e) au Point de Vente auprès duquel l'Envoi est entreposé et (ii) sa pièce d'identité.

6.3.10 Les Envois avec Valeur Déclarée ne sont remis qu'au Destinataire ou à toute personne mandatée explicitement par le Destinataire pour retirer ses Envois.

6.3.11 La personne retirant un Envoi d'un Moyen de Réception doit vérifier la Suscription. Tout Envoi reçu à tort doit être immédiatement remis à l'agent de POST Courrier distribuant l'Envoi, ou sans délai dans tout Point de Vente.

6.3.12 Les Envois qui ne peuvent être déposés dans le Moyen de Réception du Destinataire Local ou qui n'ont pu être remis lors du passage de l'agent de POST Courrier sont conservés par POST Courrier au lieu et durant le délai mentionnés sur la Notification correspondante. POST Courrier se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déposer les Envois susvisés dans un Point de Remise Alternative de son choix, dans la mesure du possible au plus près de l'Adresse mentionnée sur l'Envoi. Dans cette hypothèse, les instructions nécessaires sont fournies sur la Notification. Les Envois non récupérés dans le délai indiqué sont renvoyés à l'Expéditeur s'il est connu ou identifiable. A défaut, ces Envois sont traités conformément à la Loi. POST Courrier se réserve le droit d'en refacturer les éventuels frais à l'Expéditeur.

6.3.13 Le Client peut, conformément à la Liste de Prix, solliciter le transfert d'un Envoi Avisé du Point de Vente dans lequel il est conservé vers un autre Point de Vente sous réserve des contraintes techniques de POST Courrier liées à un tel transfert.

**6.3.14** Le Destinataire peut interdire la distribution dans son Moyen de Réception de tout Envoi dépourvu d'Adresse individuelle et/ou n'ayant pas de lien avec sa personne, par simple apposition visible sur le Moyen de Réception d'une vignette signalant explicitement cette interdiction, à l'exclusion des Boîtes Postales. L'apposition d'une telle vignette n'exclut en rien la remise d'Envois ou de documents de l'Etat, des autorités communales, des associations ou fondations politiques, religieuses, d'intérêt général ou tout autre document n'ayant pas de vocation commerciale.

## 7. Durée du Contrat

**7.1.** Le Contrat entre en vigueur dès sa conclusion entre les Parties conformément à l'article 2.5.

**7.2.** Certains Contrats sont conclus pour une durée déterminée ou une durée correspondant à la durée nécessaire à l'exécution du Service et ne peuvent être résiliés, sauf dans les cas prévus à l'article 9. Tel est le cas de certains Services qui prennent fin lors du dépôt de l'Envoi dans ou par un Moyen de Réception ou lors de la remise de l'Envoi à son Destinataire ou, le cas échéant, à une personne le représentant. Lorsque le Contrat prévoit la remise d'une confirmation de réception de l'Envoi à l'Expéditeur, le Service prend fin à l'envoi par POST Courrier (par voie postale, électronique ou par tout autre moyen approprié) à l'Expéditeur, de la confirmation de réception de l'Envoi par le Destinataire.

**7.3.** Lorsque le Contrat est à durée indéterminée, chacune des Parties a le droit de le résilier à tout moment moyennant un préavis d'un (1) mois, sauf convention contraire.

**7.4.** Les articles 3 (Tarification, facturation et paiement), 9 (Rétractation - Suspension - Résiliation), 10 (Indemnisation et limitation de responsabilité de POST Courrier), 12 (Notifications entre Parties - Convention de preuve et de signature), 14 (Stipulations finales), 15 (Droit applicable) et 16 (Règlement des différends) restent en vigueur nonobstant la fin du Contrat.

## 8. Modification en cours de Contrat

**8.1.** Le Contrat ne peut être modifié de manière unilatérale par le Client.

**8.2.** POST Courrier se réserve le droit de modifier, à tout moment et de manière unilatérale, le Contrat pour toute raison objectivement justifiable et, par exemple, en cas de contraintes techniques, de contraintes résultant de la relation commerciale entre POST Courrier et ses prestataires et/ou d'une modification législative ou réglementaire. En pareil cas, cette modification est notifiée au Client au plus tard trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Le Client n'a droit à aucun dédommagement, si la modification du Contrat (i) n'entraîne pas de préjudice pour le Client ou (ii) concerne une augmentation tarifaire pour des raisons en dehors du contrôle de POST Courrier (telles qu'une hausse des taxes et/ou de droits applicables au Produit ou Service ou une hausse de l'indice des prix à la consommation). En cas de résiliation de la part du Client dans un tel cas,

les articles 9.5 et 9.6 s'appliqueront. Dans tous les autres cas, le Client a le droit de résilier sans frais le Contrat endéans le délai d'un (1) mois à compter de la notification du changement.

## 9. Rétractation - Suspension - Résiliation

**9.1.** Dans le cadre de la conclusion d'un Contrat via une installation physique de POST Courrier, le Client ne peut se prévaloir d'un quelconque droit de rétractation en vertu des règles relatives aux contrats de consommation conclus à distance ou en dehors de l'établissement du professionnel. En cas de conclusion d'un Contrat à distance ou en dehors de l'établissement du professionnel, le Client peut résilier le Contrat par écrit ou sur tout autre support durable, sans indication de motif et sans pénalité, endéans quatorze (14) jours à compter du point de départ prévu à l'article L.222-9 du Code de la consommation. Pour les Contrats conclus à distance portant sur un Service dont l'exécution commence dès la conclusion du Contrat, le Client reconnaît et accepte expressément perdre tout droit de rétractation, une fois le Contrat pleinement exécuté.

**9.2.** POST Courrier a le droit de suspendre avec effet immédiat, totalement ou partiellement, le Contrat, le Compte Client ainsi qu'un ou plusieurs Services particuliers, sans qu'aucune indemnité ne soit due de ce fait : (i) si elle y est contrainte par une autorité ou une juridiction compétente, la législation et/ou la réglementation applicable, ainsi qu'en cas d'infraction par le Client à la législation et/ ou à une réglementation en vigueur et/ou aux présentes Conditions Générales et/ou aux Conditions Particulières applicables causant un préjudice direct ou indirect à POST Courrier ; (ii) en cas de fraude manifeste par le Client ou d'utilisation de Service(s) abusive ou à des fins non postales ; (iii) en cas de retard de paiement concernant ce Contrat et/ ou ce(s) Service(s), non régularisé au plus tard cinq (5) jours après envoi par POST Courrier d'un rappel de paiement ; (iv) si le Client fait l'objet d'une procédure de surendettement

; ou

(v) après une mise en demeure restée infructueuse au sens de l'article 9.3 (iii) ci-dessous. Le Client est informé dans les meilleurs délais de toute mesure de suspension. Celle-ci est maintenue jusqu'à ce que sa cause ait disparu. Toute mesure de suspension en application de l'article 9.2 (ii) à (v) inclus ne décharge pas le Client du paiement des factures dues.

**9.3.** Sans préjudice des articles 7.2, 7.3 et 8.2 ci-dessus, POST Courrier a le droit de résilier par Envoi Recommandé avec effet immédiat, totalement ou partiellement le Contrat, sans qu'aucune indemnité ne soit due de ce fait : (i) si une mesure de suspension au sens de l'article 9.2 dure plus de quinze (15) jours ; (ii) pour des raisons qui échappent au contrôle de POST Courrier ; ou (iii) si POST Courrier notifie une mise en demeure préalable au Client pour que celui-ci se conforme aux prescriptions légales ou contractuelles en vigueur, ou fasse cesser tout usage



illicite, frauduleux et/ou abusif par un tiers, si un tel usage est toléré ou facilité par le Client et que le Client n'a pas donné une suite satisfaisante à cette mise en demeure endéans une période d'un (1) mois après cette notification.

**9.4.** Sans préjudice des articles 7.2, 7.3 et 8.2 ci-dessus, le Client peut résilier le Contrat par Envoi Recommandé : (i) en cas de manquement de POST Courier à une obligation essentielle lui incombant au titre du Contrat et après une mise en demeure non suivie d'effet au-delà d'un (1) mois après sa notification ; (ii) en vertu d'un possible droit de rétraction dont il bénéficie conformément au Code de la consommation ; (iii) dans tous les autres cas et sous réserve d'éventuelles stipulations spécifiques du Contrat, moyennant un préavis d'un (1) mois.

**9.5.** En cas de résiliation du Contrat, pour quelque raison que ce soit et sauf convention contraire, le Client a l'obligation de payer le Service au prorata des jours d'utilisation jusqu'à la date de résiliation effective, telle que spécifiée dans la notification de résiliation.

**9.6.** En cas de résiliation du Contrat en vertu de l'article 9.3 (iii) ou 9.4 (iii) ci-dessus, le Client est redevable de tous dommages et intérêts en résultant.

**9.7.** Tout évènement de force majeure suspend les obligations nées du Contrat à compter de la date de notification par la Partie ainsi affectée à l'autre Partie, et ce, pendant la durée de son existence. Toutefois, si un tel évènement venait à durer plus d'un (1) mois, l'une quelconque des Parties est en droit de résilier le Contrat moyennant un préavis de quinze (15) jours, et ce sans indemnité pour l'autre Partie.

## **10. Indemnisation et limitation de responsabilité de POST Courier**

**10.1.** POST Courier ne répond à l'égard du Client d'aucun dommage ou préjudice : (i) indirect ; (ii) qui ne lui est pas principalement attribuable (notamment en cas de force majeure) ; (iii) résultant de la nature ou du contenu des informations fournies par le Client ; (iv) résultant d'une cause principalement attribuable au Client, notamment en cas du non-respect d'une stipulation de l'article 5 ; (v) résultant d'une mesure prise par POST Courier en vertu de l'article 9.2 ; et/ou (vi) résultant d'un défaut de conformité ou autre d'un Produit ou d'un Service, qui a été notifié après un délai d'un (1) mois à partir du moment où le Client aurait dû raisonnablement le constater (sauf délai plus court prévu par la Loi) ou après un délai de six (6) mois après la date de fourniture du Service.

**10.2.** La limitation de la responsabilité de POST Courier visée à l'article 10.1 ci-dessus ne sera pas applicable à tout dommage ou préjudice du Client résultant directement d'une faute lourde et/ou intentionnelle de POST Courier.

**10.3.** Pour les dommages directs causés par le retard dans la distribution d'un Envoi, la responsabilité de POST Courier ne pourra être engagée que si le délai d'acheminement et de la distribution de l'Envoi est explicitement garanti au Contrat.

Pour les dommages directs causés par la perte, le vol ou la détérioration d'un Envoi, la responsabilité de POST Courier est régie selon les modalités fixées par la Liste de Prix qui détermine les plafonds d'indemnisation et, le cas échéant, par les modalités spécifiques du Service. En outre, la responsabilité de POST Courier est exclue lorsque la détérioration d'un Envoi (en ce inclus son contenu) n'a pas fait l'objet de réserves écrites par le Destinataire au moment de sa remise, ou à défaut conformément à la Loi.

**10.4.** Pour les dommages directs causés par la perte, le vol ou la détérioration d'un Envoi avec Valeur Déclarée, la responsabilité de POST Courier est limitée à la valeur expressément déclarée par l'Expéditeur sur l'Envoi avec Valeur Déclarée faisant l'objet de la réclamation. Si POST Courier rapporte la preuve que le montant de la valeur ainsi déclarée a été exagéré, l'éventuelle indemnité sera limitée à la valeur réelle du contenu de l'Envoi concerné.

**10.5.** Pour les dommages directs causés par la perte, le vol ou la détérioration d'un Envoi contre Remboursement, POST Courier répond du non-encasement de tout ou partie des montants, à condition toutefois que le non-encasement ne soit pas dû à une faute ou négligence de l'Expéditeur. Cette responsabilité est limitée selon les modalités et les plafonds d'indemnisation fixés par la Liste de Prix.

**10.6.** Lorsqu'une indemnité est due en application de la Liste de Prix pour la perte, le vol ou la détérioration d'un Envoi Recommandé, d'un Colis ou d'un Envoi avec Valeur Déclarée, le Client Expéditeur a également droit au remboursement du prix du Service commandé, à l'exception du prix d'éventuel(s) Service(s) Supplémentaire(s) commandé(s) au titre de cet Envoi. Il en est de même des Envois Enregistrés ou des Envois avec Valeur Déclarée refusés par les Destinataires du fait de leur mauvais état imputable à POST Courier.

**10.7.** En cas d'indemnisation, notamment en application de l'article 10.3, POST Courier est subrogée, jusqu'à concurrence du montant de l'indemnité payée, dans tous les droits de la personne qui l'a reçue pour tout recours éventuel contre le Destinataire, l'Expéditeur et/ou tout tiers.

## **11. Secret des correspondances et protection des données à caractère personnel**

**11.1** Conformément à la Loi, POST Courier garantit le secret des correspondances. Cette garantie est sans préjudice de l'accomplissement par les autorités compétentes en la matière de leurs missions légales de surveillance et de contrôle (notamment en cas d'un contrôle douanier ou de sûreté applicable au fret).

**11.2.** Les données à caractère personnel collectées dans le cadre d'un Contrat par POST Courier en sa qualité de responsable du traitement, comprennent notamment le(s) nom(s), le(s) prénom(s), l'adresse et toute autre donnée d'identification nécessaire du Client.

11.3. Les données collectées sont traitées pour permettre l'identification du Client, l'exécution et la gestion efficace du Contrat (et notamment pour les besoins de facturation, support, amélioration du service, etc.), pour assurer le respect d'obligations légales, pour donner suite à des décisions administratives ou judiciaires, ou aux fins de la prévention, la recherche et la poursuite d'infractions. Ces données peuvent être communiquées aux sociétés du groupe POST, à des soustraitants et/ ou à des tiers (notamment à d'autres Prestataires de Services Postaux, aux exploitants d'aéronefs en charge du fret postal et aux douanes) dans le cadre des finalités énoncées cidessus.

11.4. Les données à caractère personnel visées à l'article 11.2 ci-dessus peuvent aussi être traitées par POST Courrier et par toute autre entité ou société du groupe POST aux fins de prospection et de promotion commerciales de leurs services et produits respectifs, tant de manière générale que de manière plus ciblée, et ce lorsque le consentement du Client a été obtenu, si légalement requis, et pour autant que le Client n'ait pas notifié son opposition à une telle prospection commerciale directe.

11.5. Les données collectées sont conservées aussi longtemps que (i) nécessaire dans le cadre des finalités précisées au présent article 11 ou (ii) permis par la législation.

11.6. Le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données à caractère personnel conformément à la législation applicable. La demande est notifiée par le Client avec copie de sa carte d'identité par courrier ou par tout autre moyen mis à disposition par POST Courrier pour ce faire (notamment sur le Site ou via le Compte Client).

11.7. POST Courrier est autorisée à enregistrer des appels téléphoniques afin de fournir la preuve d'une transaction commerciale ou toute autre communication commerciale ou réclamation.

## 12. Notifications entre Parties - Convention de preuve et de signature

12.1. Sans préjudice de l'article 12.2, toute notification formelle à intervenir entre les Parties en relation avec le Contrat doit être soumise par courrier, dans un Point de Vente ou par tout autre moyen mis à disposition pour ce faire par POST Courrier.

12.2. Toute notification de résiliation doit être adressée par Envoi Recommandé ou, le cas échéant, par le biais du Compte Client. Le Client a également la possibilité de résilier certains Services en Point de Vente.

12.3. POST Courrier se réserve le droit d'utiliser tous moyens informatiques dans le cadre des Services, tels que l'utilisation de codes PIN ou encore l'apposition d'une signature manuscrite sur un support électronique, et ce notamment pour collecter une preuve de remise. Ces moyens ainsi que les moyens déployés conformément à l'article 2.2 auront la même

valeur juridique qu'une signature manuscrite sur support papier.

12.4. Les éléments de marquage apposés le cas échéant par POST Courrier au titre des différents Services Postaux constituent un élément de preuve des modalités de prise en charge et, le cas échéant, de distribution des Envois.

## 13. Transfert du Contrat

13.1. Sans préjudice de l'article 4.4, aucune Partie ne peut transférer tout ou partie de ses droits et obligations, sans le consentement écrit et préalable de l'autre Partie.

13.2. Le consentement du Client n'est toutefois pas requis dans le cas où POST Courrier transfère tout ou partie de ses droits et/ ou obligations à une entité dans laquelle POST Courrier détient directement et/ou indirectement au moins vingt pourcent (20%) du capital social.

## 14. Stipulations finales

14.1 Le fait pour l'une ou l'autre Partie de se prévaloir tardivement ou de ne pas se prévaloir d'un droit ou d'un recours ne peut, en aucun cas, être interprété comme une renonciation à un tel droit ou recours.

14.2. Si une stipulation du Contrat est considérée comme nulle, non écrite, non opposable ou non applicable, les autres stipulations demeurent pleinement applicables.

## 15. Droit applicable

Le Contrat ainsi que toute question y relative est soumis au droit luxembourgeois.

## 16. Règlement des différends

16.1 Pour toute question ou réclamation, le Client peut contacter POST Courrier ou le service interne de résolution de litiges de POST Courrier dans tous ses Points de Vente pendant leurs heures d'ouverture, via son centre d'appel au numéro de téléphone 8002 8004 depuis le Luxembourg (appel gratuit) et +352 2462 8004 depuis l'étranger, par le biais du formulaire de contact sur [www.post.lu](http://www.post.lu) ou tout autre Site, ou par tout autre moyen mis à disposition par POST Courrier pour ce faire.

16.2. POST Courrier répond à toute réclamation visée à l'article 16.1 dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa réception. Si l'instruction d'un dossier est plus longue, POST Courrier s'engage à envoyer, endéans le délai susvisé, un accusé de réception de cette réclamation.

16.3. Dans le cadre d'un Contrat de Services postaux, l'Expéditeur ou le Destinataire qui souhaite introduire une réclamation en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un Envoi ou en cas de nonrespect des normes de qualité du Service, doit le faire au plus tard cinq (5) jours à compter de la constatation de l'irrégularité et, à peine de

prescription, dans les six (6) mois qui suivent le dépôt de l'Envoi contesté auprès de POST Courrier. Si le dépôt d'un Envoi a fait l'objet d'un récépissé, toute réclamation doit être justifiée au moyen de ce dernier ou de toute autre preuve de dépôt reprenant le numéro de dépôt, sous peine de déchéance de la responsabilité de POST Courrier.

**16.4.** Dans le cas où une réclamation en relation avec un Contrat ne peut être réglée via ledit service et tant qu'aucun litige n'a été introduit devant une instance judiciaire : (i) le Client peut recourir à la procédure de médiation auprès de l'ILR moyennant le formulaire téléchargeable sur son site internet ([www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)) lorsque le différend porte sur des Services Postaux ; (ii) dans l'hypothèse où le Contrat a été conclu en ligne ou par tout autre moyen électronique, le Client peut recourir à la plateforme mise à disposition par la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/> ; (iii) dans tous les cas autres que ceux visés aux points (i) et (ii) ci-dessus et à l'initiative de l'une quelconque des Parties, le différend peut être soumis au Médiateur de la Consommation ou, alternativement, au Centre de Médiation Civile et Commerciale : <http://www.cmcc.lu>.

**16.5.** Lorsqu'aucune des procédures de médiation précitées n'est initiée ou n'aboutit à un accord entre les Parties au titre de la réclamation d'un Client, les juridictions du Grand-Duché de Luxembourg sont seules compétentes, sauf compétence exclusive d'une autre juridiction en vertu du droit international privé.

## b) La liste des prix en vigueur de tous les services offerts dans le cadre du service universel

### A. TARIFS D'AFFRANCHISSEMENT

	Luxembourg	Europe	Monde			
XS 0g - 50g	0,70	0,95	1,30			
S 0g - 500g	1,40	2,85	3,90			
M (letterboxable) 0g – 2 kg	2,80	4,75	6,50			
L (non-letterboxable) 0g – 2 kg	4,20	9,50	13,00			
		Europe 1	Europe 2	Monde 1	Monde 2	Monde 3
XL 0g – 10 kg	8,40	18,05	30,40	39,00	75,40	111,80

Europe 1 : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, France (hors DOM-TOM), Monaco, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse

Europe 2 : Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne & Iles Canaries, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Isle of Man, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Rép. Tchèque, Vatican

Monde 1 : Albanie, Arménie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Etats-Unis, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Russie, Serbie, Turquie, Ukraine, Pays de l'Afrique du Nord, Proche-Orient

Monde 2 : Afrique du Sud, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam

Monde 3 : Reste du monde

#### Remarque

\* TVA de 17% incluse dans le montant.

## B. SERVICES SPECIAUX

### Envois enregistrés

	HTVA	TVAC
Recommandé: prix d'un envoi XS, S, M, L augmenté de Valeur déclarée :		
- prix d'un envoi XS, S, M, L augmenté de	4,00	/ (1)
- assurance par respectivement 125€ ou fraction de 125€ de valeur déclarée à destination de pays zone Euro ou 65 DTS ou fraction de 65 DTS de valeur déclarée à destination de pays hors zone Euro	9,60	/ (1)
	2,80	/ (1)
Supplément pour avis de réception	2,10	/ (1)

### c) Les moyens d'affranchissement admis en dehors des timbres-poste

Il existe 3 moyens d'affranchissement :

1. Affranchissement au moyen de timbres-poste luxembourgeois
2. Affranchissement au moyen de machines à affranchir
3. Affranchissement en numéraire pour les envois signalés comme affranchis par l'entreprise au moyen de la mention « port payé ».

#### 1. Timbres-poste

Il peut être fait emploi de timbres-poste pour l'affranchissement des lettres, colis, envois ATR et périodiques. Les affranchissements pour services spéciaux (recommandation, valeur déclarée, etc.) peuvent également être représentés en timbres-poste.

Les timbres-poste doivent être appliqués du côté de la suscription et, autant que possible, dans l'angle supérieur droit. Ceux appliqués au verso ainsi que ceux repliés sur les deux faces sont considérés comme nuls du point de vue affranchissement.

Les expéditeurs sont tenus d'appliquer eux-mêmes les timbres sur les envois ; des exceptions peuvent être faites pour les envois isolés déposés aux guichets.

La vente de timbres-poste se fait par l'intermédiaire :

- des guichets postaux
- des facteurs en tournée
- des points de vente POST Luxembourg
- des postshops
- de divers distributeurs automatiques de billet de banque (DAB) POST Luxembourg
- de l'Office des Timbres
- du site internet de l'entreprise [www.post.lu](http://www.post.lu) via le service « Timbres en ligne ».

## 2. Machines à affranchir

Les machines à affranchir sont des appareils destinés à imprimer soit sur les envois de correspondance eux-mêmes, soit sur des bandes gommées, des empreintes valant affranchissement au même titre que les timbres-poste.

Les personnes ou firmes qui désirent acquérir et utiliser une machine à affranchir doivent s'adresser à POST Courier, Customer Service Center, au +352 8002 8004.

## 3. Affranchissement en numéraire

Les expéditeurs d'envois de correspondance peuvent être dispensés de munir individuellement ces envois de figurines d'affranchissement.

Les envois de l'espèce sont soumis au plein tarif de la catégorie à laquelle ils appartiennent, à un prix de bordereau ainsi qu'à un prix mobile de traitement par 1.000 exemplaires.

## d) Les durées garanties d'acheminement pour les différents services offerts dans le cadre du service postal universel :

### Qualité des services postaux et durée d'acheminement des envois

#### 1. Les objectifs

##### National

L'ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation) fixe de par le Règlement P13/10/ILR les normes de qualité minimales suivantes :

- 85% des envois doivent être arrivés chez les destinataires en J+2 (donc deux jours ouvrables après la date d'expédition)
- 99% en J+3

##### Intracommunautaire

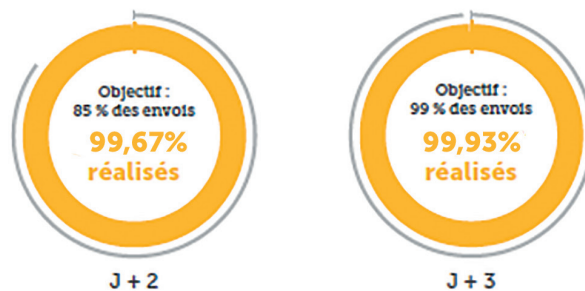
Les objectifs des Directives postales de l'UE et donc de l'ILR, sont de :

- 85% des envois arrivés chez les destinataires en J+3 (critère de rapidité)
- 97% des envois arrivés en J+5 (critère de fiabilité)

J = la date de dépôt

## 2. Les résultats 2016

### Service National



### Service Intracommunautaire



\* Pour la première fois depuis 1998, ces résultats sont inférieurs aux objectifs de la directive postale de l'UE. Le déclin continu des volumes de courrier a amené bon nombre de pays à réduire les coûts opérationnels, notamment en passant, lorsque cela est possible, du transport aérien au transport terrestre ou en révisant les objectifs de performances nationaux. Ce qui, au même titre que l'augmentation des envois non traqués issus du e-commerce, transitant par le flux du courrier standard, a eu un impact négatif sur le délai de traitement du courrier international.

### Service en Grande Région

94.9% des lettres envoyées vers l'Allemagne sont distribuées en J+3

96.5% des lettres envoyées vers la Belgique sont distribuées en J+3

94.1% des lettres envoyées vers la France sont distribuées en J+3

## 3. Les mesures

La mesure nationale a été effectuée en externe par TNSIlres Luxembourg.

La mesure des résultats intracommunautaires a été effectuée par Ipsos GmbH et TNS UK Ltd. sous l'autorité d'IPC (International Post Corporation). Celle-ci a été effectuée de bout en bout, depuis la date de remise du courrier à la poste dans le pays d'origine jusqu'à sa distribution au destinataire final dans le pays de destination, et comprend les opérations de collecte, de tri, de transport et de distribution.

### e) Le détail des garanties forfaitaires ou individuelles rattachées à certains services

Recommandé	35,00 €
Valeur déclarée	L'indemnité ne peut en aucun cas dépasser le montant de la valeur initialement déclarée par le client.
XL	L'indemnité couvre le dommage réellement causé, sans pouvoir excéder certaines valeurs. Selon le pays de destination 35,00 – 530,00 € Plus de renseignements au 8002 8004

## f) Un relevé géographique de toutes les boîtes aux lettres avec indication des plages horaires et de levée

Localité	Emplacement	Lundi-vendredi	Samedi
ABWEILER	22, RUE DU VILLAGE	08:30	03:00
AHN	1, RUE ALY DUHR	08:30	03:00
ALLERBORN	20, ALLERBORN	10:00	02:30
ALSCHEID	13, DUERFSTROOSS	10:30	02:30
ALTLINSTER	RUE DE LUXEMBOURG	08:00	03:00
ALTRIER	31, OP DER SCHANZ	08:15	03:00
ALTWIES	RUE VICTOR HUGO	11:00	03:00
ALZINGEN	RUE JEAN WOLTER	08:00	03:00
ALZINGEN	498, ROUTE DE THIONVILLE	08:00	03:00
ANGELSBERG	RUE DE L'ECOLE	08:30	03:00
ANSEMBOURG	RUE DE LA VALLEE	10:00	03:00
ARSDORF	21, RUE DU LAC	09:00	02:30
ASPELT	OP LAANGERT	09:30	03:00
ASPELT	15, FELSDREFFERSTROOSS	08:30	03:00
ASPELT	37, PEITER VUN UESPELT STROOSS	11:00	03:00
ASPELT	1, KIERFECHSTROOSS	11:30	03:00
ASSEL	RUE DE LUXEMBOURG	08:30	03:00
ASSELBORN	190, ASSELBORN	12:00	02:30
ASSELBORN	142, ASSELBORN	11:30	02:30
BASBELLAIN	AM DUARREF	11:00	02:30
BASCHARAGE	275, AVENUE DE LUXEMBOURG	09:30	03:00
BASCHARAGE	37, RUE DE LA RECONNAISSANCE NATIONALE	10:30	03:00
BASCHARAGE	83, AVENUE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
BASCHARAGE	RUE DE LA RESISTANCE	08:00	03:00
BASCHARAGE	BOULEVARD J-F KENNEDY	08:30	03:00
BASCHARAGE	BOULEVARD J-F KENNEDY	19:00	17:00
BASCHARAGE	AVENUE DE LUXEMBOURG	19:00	17:00
BASCHARAGE	23, ZONE OP ZAEMER	17:00	03:00
BASCHLEIDEN	RUE PRINCIPALE	09:30	02:30
BASCHLEIDEN	20, FLEBOUR	08:30	02:30
BASTENDORF	20, OP DER TOMM	09:00	02:30
BASTENDORF	6, HAAPTSTROOSS	09:30	02:30
BAVIGNE	7, DOERFSTROOSS	09:00	02:30
BEAUFORT	1, RUE KUMMEL	08:00	03:00
BEAUFORT	101, GRAND-RUE	09:00	03:00
BEAUFORT	89, GRAND-RUE	09:00	03:00
BEAUFORT	ROUTE D'EPPELDORF	10:00	03:00
BECH	IEWESCHTGAASS	09:00	03:00
BECH	UM FAUBOURG	09:00	03:00
BECH-KLEINMACHER	RUE DE REMICH	09:00	03:00
BECH-KLEINMACHER	ROUTE DU VIN	08:30	03:00
BECKERICH	13, ARELERSTROOSS	08:30	03:00
BECKERICH	35, HUEWELERSTROOSS	09:30	03:00
BEIDWEILER	10, RUE NEUVE	08:30	03:00



BEILER	22, DUARREFSTROOSS	10:00	02:30
BELVAUX	50, CHEMIN ROUGE	08:00	03:00
BELVAUX	RUE DES CHAMPS	10:00	03:00
BELVAUX	112, RUE DE FRANCE	11:00	03:00
BELVAUX	1, RUE DE LA POSTE	08:30	03:00
BELVAUX	145, RUE DE SOLEUVRE	09:00	03:00
BELVAUX	RUE DICKS-LENTZ	10:00	03:00
BELVAUX	60, RUE WAASSERTRAP	08:00	03:00
BELVAUX	58, RUE DE LA POSTE	19:00	17:00
BERBOURG	22, DUERFSTROOSS	09:00	03:00
BERBOURG	13, DUERFSTROOSS	10:00	03:00
BERCHEM	RUE MECKENHECK	09:30	03:00
BERCHEM	2, RUE DU CHEMIN DE FER	09:30	03:00
BERCHEM	RUE OSCAR ROMERO	09:00	03:00
BERDORF	53, RUE D'ECHTERNACH	09:00	03:00
BERDORF	47, UM WUES	09:00	03:00
BERDORF	5, RUE DE CONSDORF	10:00	03:00
BERELDANGE	36, CITE GRAND-DUC JEAN	09:00	03:00
BERELDANGE	RUE DE L'EUROPE	11:00	03:00
BERELDANGE	RUE DE STEINSEL	09:30	03:00
BERELDANGE	ROUTE DE LUXEMBOURG	11:00	03:00
BERELDANGE	96, ROUTE DE LUXEMBOURG	11:00	03:00
BERELDANGE	62, RUE DE BRIDEL	08:30	03:00
BERELDANGE	RUE ROGER BARTHEL	09:00	03:00
BERELDANGE	7, ROUTE DE LUXEMBOURG	19:00	17:00
BERG	11, RUE DU CHATEAU	08:00	03:00
BERGEM	2, RUE DE L'ECOLE	09:00	03:00
BERGEM	RUE BASSE	09:00	03:00
BERINGEN	17, RUE D'ETTELBRUCK	08:30	03:00
BERLE	8, UM BURGNAPP	08:30	02:30
BERSCHBACH	RUE DE LUXEMBOURG	08:00	03:00
BERTRANGE	RUE DE MAMER	09:30	03:00
BERTRANGE	RUE KLEISCHTER	11:30	03:00
BERTRANGE	BELLE-ETOILE	15:45	03:00
BERTRANGE	RUE DE LUXEMBOURG	09:30	03:00
BERTRANGE	26, RUE DE STRASSEN	09:30	03:00
BERTRANGE	211, RUE DES ROMAINS	11:00	03:00
BERTRANGE	CONCORDE	18:00	16:00
BERTRANGE	1, RUE DE LA FONTAINE	19:00	17:00
BERTRANGE	3, RUE DES MEROVINGIENS	19:00	17:00
BERTRANGE	RUE DE LUXEMBOURG	19:00	17:00
BERTRANGE	BELLE-ETOILE	19:00	17:00
BETTANGE-SUR-MESS	1, RUE DU CHATEAU	08:30	03:00
BETTANGE-SUR-MESS	RUE DE LIMPACH	09:00	03:00
BETTANGE-SUR-MESS	RUE DE LA GARE	09:30	03:00
BETTANGE-SUR-MESS	RUE HAARD	09:30	03:00
BETTBORN	31, RUE PRINCIPALE	09:30	02:30
BETTEL	15, KIERCHESTROOSS	09:30	02:30
BETTEMBOURG	156, ROUTE DE LUXEMBOURG	08:30	03:00

BETTEMBOURG	19, RUE DE LA GARE	08:30	03:00
BETTEMBOURG	69, ROUTE D'ESCH	08:30	03:00
BETTEMBOURG	ROUTE DE MONDORF	08:30	03:00
BETTEMBOURG	RUE FERNAND MERTENS	10:30	03:00
BETTEMBOURG	RUE KLENSCH	09:00	03:00
BETTEMBOURG	RUE NICOLAS BIEVER	08:00	03:00
BETTEMBOURG	PLACE DE LA GARE	10:00	03:00
BETTEMBOURG	30, ROUTE DE LUXEMBOURG	08:30	03:00
BETTEMBOURG	8, RUE DE L'INDEPENDANCE	19:00	17:00
BETTEMBOURG	ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES KRAKELSHAFF	19:00	17:00
BETTENDORF	5, RUE DE LA GARE	10:00	02:30
BETTENDORF	59, RUE DE DIEKIRCH-ECHTERNACH	08:30	02:30
BETTENDORF	6, RUE DU PONT	10:00	02:30
BETZDORF	RUE D'OLINGEN	08:00	03:00
BEYREN	RUE FUERT	10:30	03:00
BIGELBACH	BIGELBACH	08:30	03:00
BIGONVILLE	4, RUE DES ROMAINS	10:00	02:30
BIGONVILLE	25, RUE PRINCIPALE	11:00	02:30
BILSDORF	1, NEIMILLEWEE	09:30	02:30
BINSFELD	4, DUARREFSTROOSS	11:00	02:30
BINSFELD	10, DUARREFSTROOSS	11:00	02:30
BISSEN	3, GRAND-RUE	09:30	02:30
BISSEN	2, ROUTE DE FINSTERTHAL	09:30	02:30
BISSEN	12, ROUTE DE ROOST	09:00	02:30
BIVANGE	RUE DE ROESER	08:30	03:00
BIVELS	17, RUE DU LAC	08:00	02:30
BIWER	82, HAAPTSTROOSS	09:00	03:00
BIWER	8, KIIRCHESTROOSS	09:30	03:00
BIWISCH	DUARREFSTROOSS	08:00	02:30
BLASCHETTE	3, RUE DE WORMELDANGE	10:00	03:00
BOCKHOLTZ (GOESDORF)	10, AM DUERF	08:30	02:30
BOCKHOLTZ (PARC HOSINGEN)	HAAPTSTROOSS	08:30	02:30
BOEVANGE	23, BOEVANGE	10:00	02:30
BOEVANGE-SUR-ATTERT	12, RUE DE LA GARE	08:30	02:30
BOEVANGE-SUR-ATTERT	15, RUE DE HELPERT	08:30	02:30
BOEVANGE-SUR-ATTERT	15, AM LETSCHERT	09:00	02:30
BOFFERDANGE	154, ROUTE DE LUXEMBOURG	10:00	
BOFFERDANGE	CITE ROGER SCHMITZ	11:30	03:00
BOLLENDORF-PONT	ROUTE DE DIEKIRCH	08:30	03:00
BORN	DUERFSTROOSS	08:30	03:00
BOUDLERBACH	6, BOUDLERBACH	08:30	03:00
BOULAIDE	20, RUE JEROME DE BUSLEYDEN	09:00	02:30
BOUR	RUE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
BOURGLINSTER	RUE DU CIMETIERE	11:00	03:00
BOURSCHEID	25, GROUSSGAASS	08:00	02:30
BOURSCHEID-PLAGE	BUURSCHTER PLAGE	10:30	02:30
BOUS	PLACE DE L'EGLISE	10:00	03:00

BOXHORN	30, BOXHORN	11:00	02:30
BRACHTENBACH	23, BRACHTENBACH	09:30	02:30
BRANDENBOURG	15, HAAPTSTROOSS	10:00	02:30
BRATTERT	2, RUE DE KUBORN	09:30	02:30
BREIDFELD	10, DUARREFSTROOSS	08:00	02:30
BREIDWEILER	RUE D'ALTRIER	08:00	03:00
BREINERT	11, BREINERT	08:00	03:00
BRIDEL	RUE DE SCHOENFELS	10:00	03:00
BRIDEL	RUE DE LUXEMBOURG	09:30	03:00
BRIDEL	1, RUE LUCIEN WERCOLLIER	09:00	03:00
BRIDEL	12, RUE DES PRES	10:00	03:00
BRIDEL	2, RUE FRANCOIS-CHRISTIAN GERDEN	16:00	03:00
BRODERBOUR	2, BRODERBOUR	11:00	02:30
BROUCH (BIWER)	11, BROUCH (BIWER)	08:00	03:00
BROUCH (BOEVANGE-SUR- ATTERT)	ROUTE D'ARLON	09:30	03:00
BUEDERSCHIED	DUERFSTROOSS	08:30	02:30
BURDEN	2, RUE BUERDENERHALS	08:00	02:30
BURDEN	1, RUE ST. HUBERT	08:00	02:30
BURMERANGE	RUE JEAN HENGEN	08:30	03:00
BUSCHDORF	1, AM MOUL	09:00	03:00
BUSCHRODT	RUE PRINCIPALE	11:30	02:30
CALMUS	UM WASCHBUR	09:00	03:00
CANACH	4, RUE DE L'ECOLE	09:00	07:00
CAPELLEN	11, RUE DE LA GARE	08:00	03:00
CAPELLEN	RUE DR FERDINAND FRIEDEN	09:30	03:00
CAPELLEN	AUTOROUTE AIRE DE CAPELLEN	08:00	03:00
CAPELLEN	AUTOROUTE AIRE DE CAPELLEN	08:00	03:00
CAPELLEN	20, ROUTE D'ARLON	19:00	17:00
CAPELLEN	RUE DE LA GARE	09:00	03:00
CHRISTNACH	1, SCHOULSTROOSS	11:00	03:00
CLEMENCY	RUE DE BASCHARAGE	10:00	03:00
CLEMENCY	28, RUE DE L'EGLISE	16:30	03:00
CLERVAUX	1, GRAND-RUE	09:00	02:30
CLERVAUX	22, GRAND-RUE	09:00	02:30
CLERVAUX	5, RUE DE LA GARE	08:30	02:30
CLERVAUX	80, GRAND-RUE	08:30	02:30
CLERVAUX	ABBAYE DE CLERVAUX	09:30	02:30
CLERVAUX	50, GRAND-RUE	17:00	02:30
COLBETTE	RUE D'ALTRIER	08:00	03:00
COLMAR-BERG	10, RUE GRANDE-DUCHESSE JOSEPHINE CHARLOTTE	11:00	02:30
COLMAR-BERG	1, RUE DE LUXEMBOURG	10:30	02:30
COLMAR-BERG	AVENUE GORDON SMITH	10:00	02:30
COLMAR-BERG	6, RUE DE MERTZIG	10:00	02:30
COLMAR-BERG	8, RUE DE MERTZIG	10:00	02:30
COLPACH-BAS	2, KIERCHESTROOSS	11:00	03:00
COLPACH-BAS	FONDATION EMILE MAYRISCH	11:30	03:00
COLPACH-HAUT	26-28, ALINE AN EMILE MAYRISCHSTROOSS	11:30	08:00

CONSDORF	RUE DE LA MAIRIE	09:30	03:00
CONSDORF	RUE BUURGKAPP	09:30	03:00
CONSDORF	96, ROUTE DE LUXEMBOURG	10:00	03:00
CONSDORF	22, ROUTE DE LUXEMBOURG	10:00	03:00
CONSTHUM	7, RUE KNUPP	10:30	02:30
CONTERN	RUE DE MOUTFORT	10:00	03:00
CONTERN	RUE EDMOND REUTER	19:00	17:00
CRAUTHEM	13, RUE DE HELLANGE	09:00	03:00
CRAUTHEM	18, RUE DE WEILER	10:30	03:00
CRENDAL	CRENDAL	10:30	02:30
CRUCHTEN	RUE DE L'EGLISE	11:30	03:00
CRUCHTEN	RUE NEUVE	11:00	03:00
DAHL	32, DUERFSTROOSS	10:00	02:30
DAHLEM	3, RUE DE L'ECOLE	12:00	03:00
DALHEIM	WAASSERKLAPP	11:00	03:00
DALHEIM	GEMENGEPLAZ	11:00	03:00
DALHEIM	34, KETTENGAASS	11:00	07:00
DEIFFELT	8, DEIFFELT	09:30	02:30
DELLEN	27, RUE DU LAVOIR	09:00	02:30
DERENBACH	5, DERENBACH	10:00	02:30
DICKWEILER	9, RUE PRINCIPALE	10:00	03:00
DIEKIRCH	2, ROUTE DE GILSDORF	08:00	02:30
DIEKIRCH	22, RUE DES FLEURS	09:00	02:30
DIEKIRCH	30, ESPLANADE	08:00	02:30
DIEKIRCH	34, AVENUE DE LA GARE	08:00	02:30
DIEKIRCH	37, AVENUE DE LA GARE	08:30	02:30
DIEKIRCH	39, BAMERTAL	08:30	02:30
DIEKIRCH	47, RUE DE LA CROIX	09:00	02:30
DIEKIRCH	7, RUE DU ONZE SEPTEMBRE	10:30	02:30
DIEKIRCH	8, PLACE JOSEPH BECH	10:30	02:30
DIEKIRCH	104, RUE CLAIREFONTAINE	08:00	02:30
DIEKIRCH	CASERNE DE L'ARMEE HERRENBERG		
DIEKIRCH	45, GRAND-RUE	10:00	02:30
DIEKIRCH	PLACE GUILLAUME	17:30	02:30
DIEKIRCH	PROMENADE DE LA SURE	10:00	02:30
DIEKIRCH	PLACE GUILLAUME	17:30	12:00
DIFFERDANGE	1, RUE DE LA CHAPELLE	09:00	03:00
DIFFERDANGE	1, RUE GUSTAVE LEMAIRE	09:00	03:00
DIFFERDANGE	135, RUE DE SOLEUVRE	09:00	03:00
DIFFERDANGE	51, RUE J-F KENNEDY	08:00	03:00
DIFFERDANGE	94, AVENUE CHARLOTTE	10:00	03:00
DIFFERDANGE	1, RUE ASCA RAMPINI	11:00	03:00
DIFFERDANGE	RUE EMILE MARK	08:30	03:00
DIFFERDANGE	RUE ROOSEVELT	09:00	03:00
DIFFERDANGE	40, AVENUE CHARLOTTE	09:30	03:00
DIFFERDANGE	1, RUE PIERRE DUPONG	10:30	03:00
DIFFERDANGE	15, RUE HUBERT CLEMENT	08:00	03:00
DIFFERDANGE	RUE MICHEL RODANGE	19:00	17:00
DILLINGEN	ROUTE DE REISDORF	08:30	03:00

DIPPACH	2, RUE BELLE-VUE	11:00	03:00
DIPPACH	61, ROUTE DE LUXEMBOURG	19:00	17:00
DIRBACH	DIRBACH	09:00	02:30
DOENNANGE	32, DOENNANGE	08:30	02:30
DONCOLS	DUERFSTROOSS	09:00	02:30
DONDELANGE	ROUTE DE LUXEMBOURG	10:00	03:00
DORSCHIED	26, DUERFSTROOSS	11:30	02:30
DRAUFFELT	DUEREFWEE	08:30	02:30
DRINKLANGE	ELWENTERSTROOSS	08:30	02:30
DUDELANGE	1, ROUTE DE BOUDERSBERG	09:00	03:00
DUDELANGE	132, ROUTE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
DUDELANGE	175, RUE DE LA LIBERATION	09:30	03:00
DUDELANGE	2, RUE DU NORD	09:00	03:00
DUDELANGE	28, RUE TATTENBERG	09:00	03:00
DUDELANGE	41, RUE LENTZ	09:30	03:00
DUDELANGE	62, RUE PASTEUR	08:30	03:00
DUDELANGE	62-64, RUE NIC. BIEVER	09:00	03:00
DUDELANGE	8, RUE GARE-USINES	09:00	03:00
DUDELANGE	ROUTE DE ZOUFFTGEN	08:30	03:00
DUDELANGE	AVENUE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE	08:30	03:00
DUDELANGE	RUE DE L'HOPITAL	09:30	03:00
DUDELANGE	PLACE GYMNIICH	10:00	03:00
DUDELANGE	28, RUE DU PARC	09:00	03:00
DUDELANGE	RUE JEAN JAURES	19:00	17:00
ECHTERNACH	9, RUE ANDRE DUCHSCHER	12:00	03:00
ECHTERNACH	2, ROUTE DE LUXEMBOURG	17:00	09:00
ECHTERNACH	RUE DE LA GARE	09:30	03:00
ECHTERNACH	RUE DE L'HOPITAL	09:00	03:00
ECHTERNACH	RUE HOOVELEK	10:30	03:00
ECHTERNACH	19, RUE DES LILAS	08:30	03:00
ECHTERNACH	5, PLACE DU MARCHE	08:00	03:00
ECHTERNACH	37, RUE DE LA MONTAGNE	08:00	03:00
ECHTERNACH	61, ROUTE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
ECHTERNACH	47, ROUTE DE WASSERBILLIG	08:00	03:00
ECHTERNACH	69, RUE KRUNN	08:00	03:00
ECHTERNACH	19, RUE MAXIMILIEN	10:00	03:00
ECHTERNACH	5, PORTE ST. WILLIBRORD	08:00	03:00
ECHTERNACH	4, RUE PIERRE RICHARDOT	15:30	03:00
EHLANGE	16, RUE DU CENTRE	09:15	03:00
EHLANGE	57, RUE DU CENTRE	09:15	03:00
EHLERANGE	Z.A.R.E. ILOT OUEST	09:00	03:00
EHLERANGE	RUE DE MONDERCANGE	11:00	03:00
EHNEN	1, RUE DE WORMELDANGE-HAUT	11:30	03:00
EHNEN	RUE ISIDORE COMES	10:00	03:00
EHNEN	ROUTE DU VIN	10:00	03:00
EISCHEN	2, RUE DE LA GAICHEL	10:00	03:00
EISCHEN	30, RUE DE LA MONTAGNE	09:30	03:00
EISCHEN	61, RUE DE WALTZING	09:30	03:00
EISCHEN	3, GRAND-RUE	09:00	03:00

EISCHEN	UM DENN	09:00	03:00
EISENBACH	KOUNENHAFF	09:00	02:30
EISENBACH	KOUNENHAFF	09:00	02:30
EISENBACH	AM DUERF	09:00	02:30
EISENBORN	289, ROUTE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
ELL	12, REIDENERSTROOSS	08:00	03:00
ELL	15, HAAPTSTROOSS	08:30	03:00
ELLANGE	RUE DE L'EGLISE	10:00	03:00
ELLANGE	ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE TRIANGLE VERT	08:30	03:00
ELTZ	34, RUE DE REDANGE	08:00	03:00
ELVANGE (BECKERICH)	76, HAAPTSTROOSS	08:00	03:00
ELVANGE (SCHENGEN)	RUE MARIE-JOSEE DENY	09:30	03:00
ELVANGE (SCHENGEN)	RUE DE WINTRANGE	10:00	03:00
EMERANGE	2, RUE D'ELVANGE	11:30	03:00
ENNERSCHLENNER	4, ENNERSCHLENNER	10:00	02:30
ENSCHERANGE	2, IERWESCHT DUERF	09:00	02:30
EPELDORF	1, HAAPTSTROOSS	12:00	02:30
ERMSDORF	1, SONNDESGAASS	11:30	02:30
ERNSTER	RUE PRINCIPALE	08:30	03:00
ERNZEN	RUE DE LAROCHETTE	11:30	03:00
ERPELDANGE	138, PORTE DES ARDENNES	10:30	02:30
ERPELDANGE	19, PORTE DES ARDENNES	09:30	02:30
ERPELDANGE (BOUS)	RUE DE MONDORF	08:00	03:00
ERPELDANGE (ESCHWEILER)	2, AN DER GAASS	09:30	02:30
ERSANGE	7, RUE DU VILLAGE	10:30	03:00
ESCHDORF	2, AM FOUMICHTERWEE	10:30	02:30
ESCHETTE	RUE PRINCIPALE	09:00	02:30
ESCH-SUR-ALZETTE	156, RUE DE LUXEMBOURG	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	187, RUE DE BELVAUX	08:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	3, BOULEVARD PRINCE HENRI	09:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	4, AVENUE DE LA GARE	18:00	07:00
ESCH-SUR-ALZETTE	55, RUE CLAIR-CHENE	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	82, RUE DE L'ALZETTE	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	5, BOULEVARD PIERRE DUPONG	17:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	49, RUE DE BELVAUX	17:00	06:00
ESCH-SUR-ALZETTE	6A, CITE FRANZ LEESBERG	08:15	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	RUE DE PUTEAUX	08:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	11, BOULEVARD J.F. KENNEDY	18:00	07:30
ESCH-SUR-ALZETTE	54, RUE EMILE MAYRISCH	09:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	5, OP DER LEIER	08:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	RUE ALINE DE SAINT-HUBERT	09:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	PLACE DE L'EUROPE	09:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	8, PLACE DE LA PAIX	08:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	122, RUE DE L'ALZETTE	09:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	PLACE DES MINES	11:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	14, PLACE DES REMPARTS	18:00	06:00
ESCH-SUR-ALZETTE	9, PLACE DES SACRIFIES 1940-1945	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	4, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	18:00	07:30

ESCH-SUR-ALZETTE	PLACE DE STALINGRAD	08:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	PLACE VICTOR HUGO	18:00	06:30
ESCH-SUR-ALZETTE	3, RUE JEAN-PIERRE BAUSCH	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	2, RUE D'EHLENGE	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	207, RUE DE BELVAL	08:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	RUE DE LA SOURCE	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	60, NEIDUERF	09:45	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	RUE DE SCHIFFLANGE	08:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	RUE VICTOR HUGO	09:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	68, RUE DU FOSSE	09:30	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	RUE DU NORD	18:00	06:30
ESCH-SUR-ALZETTE	2, RUE EMILE EISCHEN	08:45	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	14, AVENUE DU ROCK'N'ROLL	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	23, RUE MICHEL LENTZ	09:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	18, RUE NICOLAS BIEVER	10:00	03:00
ESCH-SUR-ALZETTE	9, RUE XAVIER BRASSEUR	19:00	17:00
ESCH-SUR-ALZETTE	2, RUE GUILLAUME CAPUS	08:00	03:00
ESCH-SUR-SURE	3, RUE DE LA POSTE	08:30	02:30
ESCH-SUR-SURE	24, RUE DU MOULIN	09:00	02:30
ESCH-SUR-SURE	TUNNEL-ESCH-SUR-SURE	08:30	02:30
ESCHWEILER	1, KRAEIZ	11:00	02:30
ESCHWEILER (JUNGLINSTER)	RUE DE L'ECOLE	08:30	03:00
ESELBORN	RUE DU VILLAGE	09:00	02:30
ETTELBRUCK	29, RUE DE BASTOGNE	10:00	02:30
ETTELBRUCK	49, RUE MICHEL RODANGE	08:30	02:30
ETTELBRUCK	62, RUE PHILIPPE MANTERNACH	08:30	02:30
ETTELBRUCK	10, RUE MICHEL WEBER	08:30	02:30
ETTELBRUCK	76, GRAND-RUE	10:00	02:30
ETTELBRUCK	14, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	10:00	02:30
ETTELBRUCK	134, RUE DE WARKEN	11:00	02:30
ETTELBRUCK	20, RUE DE WARKEN	12:00	02:30
ETTELBRUCK	SQUARE DR CHARLES MARX	16:00	02:30
ETTELBRUCK	43, RUE DR KLEIN	10:30	02:30
ETTELBRUCK	1, PLACE DE LA GARE	10:00	02:30
ETTELBRUCK	72, AVENUE LUCIEN SALENTINY	09:00	02:30
ETTELBRUCK	17, AVENUE DES ALLIES	08:00	02:30
ETTELBRUCK	2C, AVENUE LUCIEN SALENTINY	18:30	16:00
ETTELBRUCK	2C, AVENUE LUCIEN SALENTINY	18:30	16:00
EVERLANGE	2, RUE DU PONT	12:00	02:30
FENNANGE	51, ROUTE D'ESCH	10:00	03:00
FENTANGE	2, CEINTURE BEAU-SITE	08:30	03:00
FENTANGE	86, RUE DE BETTEMBOURG	08:30	03:00
FILSDORF	DRAIKANTONGSSTROOSS	12:00	03:00
FINDEL	AEROPORT DE LUXEMBOURG	11:00	03:00
FINDEL	4, RUE DE TREVES	19:00	17:00
FINGIG	31, RUE CENTRALE	09:00	03:00
FISCHBACH	RUE DE L'EGLISE	08:00	03:00
FISCHBACH (CLERVAUX)	DUARREFSTROOSS	08:30	02:30
FISCHBACH (CLERVAUX)	24, HINNICK	14:30	02:30

FLATZBOUR	3, ROUTE DE PERLE	10:00	02:30
FLAXWEILER	2, RUE HEICHT	09:00	03:00
FOETZ	3, RUE THEODORE DE WACQUANT	11:00	03:00
FOETZ	RUE DU BRILL	19:00	17:00
FOLSCHETTE	35, RUE PRINCIPALE	10:00	02:30
FOUHREN	28, DIKRICHERSTROOSS	10:00	02:30
FOUHREN	10, KIERCHESTROOSS	10:00	02:30
FRISANGE	MUNNEREFERSTROOSS	19:00	17:00
FRISANGE	75, ROBERT SCHUMAN-STROOSS	09:30	03:00
FRISANGE	2, KINNEKSWEE	11:00	03:00
GAICHEL	GAICHEL	09:30	03:00
GARNICH	2, RUE DES SACRIFIES	09:00	03:00
GARNICH	55, RUE DES TROIS CANTONS	12:00	03:00
GARNICH	46, RUE DE L'ECOLE	10:15	03:00
GARNICH	17, RUE DE HOLZEM	10:00	03:00
GILSDORF	4, RUE PRINCIPALE	09:00	02:30
GILSDORF	36, RUE PRINCIPALE	09:30	02:30
GIRST	42, DUERFSTROOSS	10:00	03:00
GIRSTERKLAUS	GIRSTERKLAUS	10:00	03:00
GIVENICH	9, GIVENICH	08:30	03:00
GODBRANGE	RUE DU VILLAGE	11:00	03:00
GOBELSMUEHLE	2, OP DER GARE	09:00	02:30
GOEBLANGE	RUE PRINCIPALE	12:00	03:00
GOEDANGE	41, HULDANGERWEEG	09:30	02:30
GOESDORF	2, UM KNUPP	09:00	02:30
GOETZINGEN	1, ROUTE DE LUXEMBOURG	08:00	03:00
GONDERANGE	RUE DE WORMELDANGE	19:00	17:00
GOSSELDANGE	95, ROUTE DE MERSCH	08:30	03:00
GOSTINGEN	RUE BUURG	11:00	03:00
GOSTINGEN	RUE DU RELAIS	10:30	03:00
GRALINGEN	7, RUE PRINCIPALE	09:30	02:30
GRASS	10, RUE PRINCIPALE	10:00	03:00
GRAULINSTER	RUE DE BLUMENTHAL	09:00	03:00
GREISCH	10, TENTENERSTROOSS	09:30	03:00
GREIVELDANGE	3, GEMENGE BRECK	08:30	03:00
GREVELS	RUE PRINCIPALE	09:30	02:30
GREVENKNAPP	UM RIESENHAFF	08:00	03:00
GREVENMACHER	24, GRAND-RUE	08:00	03:00
GREVENMACHER	1, SCHILTZENPLATZ	17:30	12:00
GREVENMACHER	21, RUE DE MUENSHECKER	09:00	03:00
GREVENMACHER	38, RUE STE. CATHERINE	09:00	03:00
GREVENMACHER	1, SCHAFFMILL	08:30	03:00
GREVENMACHER	11, RUE DES FOYERS	09:00	03:00
GREVENMACHER	26, RUE DE LUXEMBOURG	08:00	03:00
GREVENMACHER	RUE VICTOR PROST	08:00	03:00
GREVENMACHER	POTASCHBERG	16:00	03:00
GRINDHAUSEN	HAUPTSTROOSS	08:00	02:30
GROSBOUS	31, RUE D'ETTELBRUCK	08:30	02:30
GROSBOUS	2, RUE D'ARLON	10:00	02:30



GROSBOUS	1, RUE DE BASTOGNE	08:30	02:30
GRUEMELSCHEID	DUERFSTROOSS	11:00	02:30
GRUNDHOF	ROUTE DE BEAUFORT	08:00	03:00
HACHIVILLE	82, HACHIVILLE	09:30	02:30
HACHIVILLE	8, HACHIVILLE	09:30	02:30
HAGELSDORF	8, HAGELSDORF	08:00	03:00
HAGEN	RUE PRINCIPALE	09:00	03:00
HAGEN	CITE BELLE-VUE	09:00	03:00
HALLER	RUE DU HALLERBACH	10:00	03:00
HAMIVILLE	55, HAMIVILLE	11:30	02:30
HARLANGE	1, PLACE ST. HUBERT	11:00	02:30
HARLANGE	RUE MGR. FALLIZE	11:00	02:30
HASSEL	6, RUE DE DALHEIM	09:30	03:00
HAUTBELLAIN	1, KIRCHERWEEG	10:30	02:30
HAUTBELLAIN	HULDANGERWEEG	10:00	02:30
HAUTCHARAGE	RUE DE BASCHARAGE	11:00	03:00
HEFFINGEN	27, OP DER STROOSS	10:00	03:00
HEIDERSCHEID	4, FUUSSEKAUL	08:00	02:30
HEIDERSCHEID	6, UM MAART	08:30	02:30
HEIDERSCHEID	4, AM CLEMENSBOGERT	16:30	13:00
HEIDERSCHEIDERGRUND	5, AM GRONN	11:00	02:30
HEINERSCHEID	HAUPTSTROOSS	10:30	02:30
HEINERSCHEID	97, HAUPTSTROOSS	10:30	02:30
HEISDORF	13, RUE DE LA FORET VERTE	09:00	03:00
HEISDORF	25, RUE DE LUXEMBOURG	08:30	03:00
HEISDORF	RUE DU CIMETIERE	09:00	03:00
HEISDORF	34, RUE DE LUXEMBOURG	08:30	03:00
HEISPELT	RUE DE L'EGLISE	08:30	02:30
HELLANGE	MUNNEREFERSTROOSS	10:30	03:00
HELLANGE	CRAUTHEMERSTROOSS	10:30	03:00
HELM DANGE	146, ROUTE DE LUXEMBOURG	10:00	03:00
HELM DANGE	RUE FAUTELFIELS	08:30	03:00
HELMSANGE	RUE PIERRE CONRARDY	09:00	03:00
HELMSANGE	RUE DE LA GARE	09:00	03:00
HELMSANGE	19, RUE PRINCE HENRI	09:00	03:00
HELMSANGE	94, ROUTE DE DIEKIRCH	09:30	03:00
HEMSTAL	9, AM DUERF	08:00	03:00
HERBORN	HAAPTSTROOSS	12:00	03:00
HERSBERG	10, HERSBERG	08:00	03:00
HESPERANGE	CEINTURE UM SCHLASS	08:30	03:00
HESPERANGE	38, RUE DE BETTEMBOURG	08:30	03:00
HESPERANGE	460, ROUTE DE THIONVILLE	19:00	17:00
HINKEL	1, RUE DE GIRSTERKLAUS	10:30	03:00
HIVANGE	RUE DE GARNICH	10:00	03:00
HOBSCHEID	11, RUE DE L'EGLISE	10:00	03:00
HOBSCHEID	25, GRAND-RUE	08:30	03:00
HOESDORF	6, HOESDORF	12:00	02:30
HOFFELT	68, HOFFELT	09:30	02:30
HOLLENFELS	RUE DU CHATEAU	09:30	03:00

HOLLER	10, DUARREFSTROOSS	08:30	02:30
HOLTZ	3, RUE DU VILLAGE	08:30	02:30
HOLZEM	3, ROUTE DE GARNICH	09:00	03:00
HOLZTHUM	PLACE DE L'EGLISE	09:30	02:30
HOSCHEID	7, LISSENECK	09:00	02:30
HOSCHEID-DICKT	HAAPTSTROOSS	08:30	02:30
HOSINGEN	43, HAAPTSTROOSS	17:00	11:30
HOSINGEN	7, HAAPTSTROOSS	09:30	02:30
HOSINGEN	12, PARC	11:30	02:30
HOSTERT (NIEDERANVEN)	102, RUE ANDETHANA	09:30	03:00
HOSTERT (NIEDERANVEN)	6, RUE PRINCIPALE	09:30	03:00
HOSTERT (RAMBROUCH)	7A, RUE PRINCIPALE	09:00	03:00
HOVELANGE	2, BOCKWEE	11:00	03:00
HOWALD	222, ROUTE DE THIONVILLE	08:30	03:00
HOWALD	40, AVENUE BERCHEM	08:30	03:00
HOWALD	RUE DE LA REDOUTE	08:30	03:00
HOWALD	RUE MICHEL LUCIUS	08:30	03:00
HOWALD	RUE HENRI ENTRINGER	19:00	17:00
HOWALD	RUE DES SCILLAS	19:00	17:00
HULDANGE	54, DUARREFSTROOSS	08:30	02:30
HULDANGE	4, OP D'SCHMETT	08:00	02:30
HUNCHERANGE	ROUTE D'ESCH	08:00	03:00
HUNSDORF	38, RUE DE STEINSEL	09:00	03:00
HUPPERDANGE	2, HEIGAART	08:30	02:30
HUTTANGE	4, ARELERSTROOSS	08:00	03:00
IMBRINGEN	22, ROUTE DE LUXEMBOURG	10:00	03:00
INGELDORF	4, ROUTE D'ETTELBRUCK	08:00	02:30
INGELDORF	2, RUE DU MANOIR	11:30	02:30
INGELDORF	41, RUE DE LA SURE	12:00	02:30
INGELDORF	36, ROUTE D'ETTELBRUCK	17:00	16:00
INSENBORN	1, INSENBORN	10:00	02:30
INSENBORN	38, INSENBORN	10:00	02:30
ITZIG	5, RUE DE HESPERANGE	12:00	03:00
ITZIG	57, RUE DE LA LIBERATION	09:00	03:00
JUNGLINSTER	RUE RHAM	09:30	03:00
JUNGLINSTER	31, RUE HIEL	19:00	17:00
JUNGLINSTER	6, RUE DU VILLAGE	09:00	03:00
KAHLER	38, RUE PRINCIPALE	10:30	03:00
KALBORN	17, HAAPTSTROOSS	10:30	02:30
KAUNDORF	AN DER HIELT	11:00	02:30
KAUTENBACH	3, DUERFSTROOSS	10:00	02:30
KAUTENBACH	5, OP DER GARE	10:00	02:30
KAYL	1, ROUTE D'ESCH	11:00	03:00
KAYL	43, RUE DU COMMERCE	10:00	03:00
KAYL	RUE DU FAUBOURG	09:00	03:00
KAYL	GRAND-RUE	19:00	17:00
KEHLEN	RUE DE MAMER	08:00	03:00
KEHLEN	DOMAINE BRAMESCHHOF	09:00	03:00
KEHLEN	RUE DE NOSPELT	10:00	08:00

KEHMEN	1, SCHEEDELERSTROOSS	08:00	02:30
KEISPELT	RUE DE MERSCH	11:00	03:00
KLEINBETTINGEN	14, RUE DE LA GARE	09:00	03:00
KNAPHOSCHEID	55, DUERFSTROOSS	08:30	02:30
KOBENBOUR	DITZEBIERG	09:00	03:00
KOCKELSCHEUER	RUE DE LA FERME	10:00	03:00
KOCKELSCHEUER	ALLEE DE LA POWDRERIE	10:00	03:00
KOERICH	RUE DE WINDHOF	09:00	03:00
KOETSCHETTE	1, RUE DE LA PAIX	08:30	02:30
KOPSTAL	8, RUE DE MERSCH	09:00	03:00
KOPSTAL	28, RUE DE SAEUL	10:00	03:00
KUBORN	14, RUE THEODORE WELBES	10:00	02:30
LAMADELAINE	2, RUE DES PRES	10:00	03:00
LAMADELAINE	RUE DU MOULIN	09:00	03:00
LAMADELAINE	AVENUE DE LA GARE	09:00	03:00
LAMADELAINE	GROUSSWISS	11:00	03:00
LANDSCHEID	6, HAAPTSTROOSS	10:00	02:30
LANNEN	1, RUE DU CIMETIERE	10:00	03:00
LAROCHETTE	RUE DE MERSCH	08:30	03:00
LAROCHETTE	PLACE BLEECH	08:30	03:00
LAROCHETTE	OP KENGERT	10:00	03:00
LAROCHETTE	CHEMIN J-A ZINNEN	09:30	03:00
LAROCHETTE	RUE DE MEDERNACH	17:00	03:00
LASAUVAGE	81, PLACE DE SAINTIGNON	11:30	03:00
LEITHUM	29, DUARREFSTROOSS	10:00	02:30
LELLIG	9, DUERFSTROOSS	09:00	03:00
LELLINGEN	IERWESCHT DUERF	10:30	02:30
LENNINGEN	RUE DE CANACH	11:00	03:00
LENTZWEILER	10, LENTZWEILER	08:00	02:30
LEUDELANGE	96, RUE DE LA GARE	09:00	03:00
LEUDELANGE	RUE DE BETTEMBOURG	08:30	03:00
LEUDELANGE	PLACE DES MARTYRS	08:00	03:00
LEUDELANGE	5, RUE DU LAVOIR	19:00	17:00
LEVELANGE	PALLENERWEE	09:00	03:00
LIEFRANGE	6, KIREWEE	09:30	02:30
LIELER	46, HAAPTSTROOSS	11:00	02:30
LIMPACH	RUE CENTRALE	10:30	03:00
LINGER	20, RUE DE LA LIBERATION	11:00	03:00
LINTGEN	2, RUE DE DIEKIRCH	08:30	03:00
LINTGEN	21, RUE DE L'EGLISE	09:00	07:00
LINTGEN	ROUTE DE FISCHBACH	10:00	03:00
LIPPERSCHEID	2, HAAPTSTROOSS	11:00	02:30
LIVANGE	RUE DE BETTEMBOURG	08:30	03:00
LIVANGE	ZONE INDUSTRIELLE	08:30	03:00
LONGSDORF	13, AM DUERF	11:00	02:30
LORENTZWEILER	1, RUE DE BLASCHETTE	09:00	03:00
LORENTZWEILER	RUE DE BLASCHETTE	10:00	03:00
LORENTZWEILER	76, ROUTE DE LUXEMBOURG	11:30	07:00
LULLANGE	45, LULLANGE	09:30	02:30

LULTZHAUSEN	4, LULTZHAUSEN	09:30	02:30
LUXEMBOURG	RUE DE BEGGEN	09:30	03:00
LUXEMBOURG	153, RUE DE BEGGEN	10:00	03:00
LUXEMBOURG	74, RUE HENRI DUNANT	09:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE JEAN CHALOP	08:30	03:00
LUXEMBOURG	RUE TONY DUTREUX	08:30	03:00
LUXEMBOURG	RUE PAUL MEDINGER	08:30	03:00
LUXEMBOURG	100, RUE AUGUSTE CHARLES	09:00	03:00
LUXEMBOURG	5, RUE DE HESPERANGE	08:30	03:00
LUXEMBOURG	7, RUE EMILE MAYRISCH	09:00	03:00
LUXEMBOURG	79, RUE PIERRE KRIER	12:30	03:00
LUXEMBOURG	RUE DU CIMETIERE	12:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE ROBERT BRUCH	09:00	03:00
LUXEMBOURG	91, RUE DE TREVES	10:00	03:00
LUXEMBOURG	48, RUE CENTS	09:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE DES POMMIERS	09:00	03:00
LUXEMBOURG	KOHLBERG	11:00	03:00
LUXEMBOURG	23, RUE AUSONE	09:00	03:00
LUXEMBOURG	302, RUE DE CESSANGE	09:00	03:00
LUXEMBOURG	87, RUE DE CESSANGE	12:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE COMTE JOSEPH DE FERRARIS	11:00	03:00
LUXEMBOURG	9, RUE DE LA STATION	11:30	03:00
LUXEMBOURG	105, RUE D'EICH	11:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE WOLFGANG-AMADEUS MOZART	08:30	03:00
LUXEMBOURG	64, RUE DE LA DEPORTATION	12:30	03:00
LUXEMBOURG	PLACE SAUERWISS	10:00	03:00
LUXEMBOURG	106, RUE DE HAMM	11:00	03:00
LUXEMBOURG	2, RUE ENGLEBERT NEVEU	11:30	03:00
LUXEMBOURG	12, RUE ALCIDE DE GASPERI	16:30	
LUXEMBOURG	ALLEE DES POIRIERS	09:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE MARCEL REULAND	09:00	03:00
LUXEMBOURG	9, RUE EDWARD STEICHEN	09:00	03:00
LUXEMBOURG	1, RUE DU FORT THUENGEN	18:30	
LUXEMBOURG	1, PLACE DE L'EUROPE	16:30	03:00
LUXEMBOURG	200, RUE DE KIRCHBERG	09:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE PIERRE-ELOI SCHOUE	09:30	03:00
LUXEMBOURG	6, RUE PAUL NOESEN	10:00	03:00
LUXEMBOURG	ROUTE DE BETTEMBOURG	10:00	03:00
LUXEMBOURG	139, AVENUE DE LA FAIENCERIE	10:30	03:00
LUXEMBOURG	AVENUE DU BOIS	09:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE DES GLACIS	08:30	03:00
LUXEMBOURG	RUE DES CERISIERS	08:30	03:00
LUXEMBOURG	98, RUE ERMESINDE	08:30	03:00
LUXEMBOURG	RUE SIGGY VU LETZEBUERG	09:30	03:00
LUXEMBOURG	RUE STE. ZITHE	18:00	
LUXEMBOURG	11, AVENUE MARIE-THERESE	09:00	03:00
LUXEMBOURG	13, AVENUE JEAN-PIERRE PESCATORE	08:00	03:00
LUXEMBOURG	BOULEVARD F-D ROOSEVELT	08:00	03:00

LUXEMBOURG	32, RUE DES CAPUCINS	09:00	03:00
LUXEMBOURG	108, AVENUE DU DIX SEPTEMBRE	08:30	03:00
LUXEMBOURG	245, AVENUE GASTON DIDERICH	08:30	03:00
LUXEMBOURG	37A, AVENUE GASTON DIDERICH	08:00	03:00
LUXEMBOURG	23, BOULEVARD MARCEL CAHEN	08:30	03:00
LUXEMBOURG	PLACE DE LIEGE	08:30	03:00
LUXEMBOURG	193, ROUTE DE LONGWY	08:30	03:00
LUXEMBOURG	331, ROUTE DE LONGWY	08:30	03:00
LUXEMBOURG	411, ROUTE DE LONGWY	08:30	03:00
LUXEMBOURG	33, RUE JEAN BERTELS	08:30	03:00
LUXEMBOURG	3, RUE DE LA TOISON D'OR	08:00	03:00
LUXEMBOURG	20, RUE DE L'OUEST	08:30	03:00
LUXEMBOURG	22, AVENUE DES ARCHIDUCS	08:30	03:00
LUXEMBOURG	11, RUE DES FOYERS	09:00	03:00
LUXEMBOURG	52, RUE MARIE-ADELAIDE	08:00	03:00
LUXEMBOURG	126, VAL STE. CROIX	08:00	03:00
LUXEMBOURG	117, RUE DE MUEHLENBACH	08:30	03:00
LUXEMBOURG	RUE EMILE METZ	08:00	03:00
LUXEMBOURG	53, RUE JEAN-PIERRE HUBERTY	11:30	03:00
LUXEMBOURG	361, RUE DE NEUDORF	08:30	03:00
LUXEMBOURG	76, RUE DE NEUDORF	08:30	03:00
LUXEMBOURG	2, RUE DU FORT OLISY	08:30	03:00
LUXEMBOURG	105, RUE LAURENT MENAGER	08:30	03:00
LUXEMBOURG	21, RUE LAURENT MENAGER	10:00	03:00
LUXEMBOURG	359, RUE DE ROLLINGERGRUND	12:00	03:00
LUXEMBOURG	330, RUE DE ROLLINGERGRUND	09:00	03:00
LUXEMBOURG	BOULEVARD DU GENERAL PATTON	09:00	03:00
LUXEMBOURG	89, RUE DES MUGUETS	10:30	03:00
LUXEMBOURG	156, RUE DES SOURCES	08:30	03:00
LUXEMBOURG	55, RUE DU SOLEIL	11:00	03:00
LUXEMBOURG	1, FOND ST. MARTIN	10:30	03:00
LUXEMBOURG	AVENUE VICTOR HUGO	19:00	17:00
LUXEMBOURG	ALLEE SCHEFFER	19:00	17:00
LUXEMBOURG	86, AVENUE DE LA FAIENCERIE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	SQUARE EDOUARD ANDRE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	53, AVENUE PASTEUR	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE TONY NEUMAN	19:00	17:00
LUXEMBOURG	110, AVENUE GASTON DIDERICH	19:00	17:00
LUXEMBOURG	152, RUE DE MERL	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE DE NANCY	19:00	17:00
LUXEMBOURG	1, BOULEVARD PIERRE DUPONG	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE DE FRANCE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	10, AVENUE GUILLAUME	19:00	17:00
LUXEMBOURG	99, ROUTE D'ARLON	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE NICOLAS-ERNEST BARBLE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE DE L'ETOILE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DES MARAICHERS	19:00	17:00
LUXEMBOURG	5, RUE ALPHONSE WEICKER	19:00	17:00

LUXEMBOURG	RUE ST. ULRIC	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RIVES DE CLAUSEN	19:00	17:00
LUXEMBOURG	267, RUE DE NEUDORF	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE KALCHESBRUCK	19:00	17:00
LUXEMBOURG	33, RUE VAUBAN	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DE TREVES	19:00	17:00
LUXEMBOURG	3, RUE DES PEUPLIERS	19:00	17:00
LUXEMBOURG	50, RUE DE BEGGEN	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE FRANCOIS-JOSEPH DARGENT	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DE BRIDEL	19:00	17:00
LUXEMBOURG	217, RUE DE ROLLINGERGRUND	19:00	17:00
LUXEMBOURG	22, AVENUE MARIE-THERESE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	25, RUE ALDRINGEN	19:00	17:00
LUXEMBOURG	67, BOULEVARD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	59, AVENUE MONTEREY	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE DU THEATRE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	AVENUE EMILE REUTER	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLATEAU DU ST. ESPRIT	19:00	17:00
LUXEMBOURG	GRAND-RUE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	AVENUE DE LA PORTE-NEUVE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DE LA CONGREGATION	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE GUILLAUME II	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DES BAINS	19:00	17:00
LUXEMBOURG	BOULEVARD ROYAL	19:00	17:00
LUXEMBOURG	38, PLACE DE LA GARE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	13, PLACE DE LA GARE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	BOULEVARD DE LA FOIRE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE DE LA GARE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	AVENUE DE LA GARE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	AVENUE DE LA LIBERTE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE DE PARIS	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE MICHEL RODANGE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE GLESENER	19:00	17:00
LUXEMBOURG	PLACE DE STRASBOURG	19:00	17:00
LUXEMBOURG	47, RUE DE HOLLERICH	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DE BOUILLON	19:00	17:00
LUXEMBOURG	242, ROUTE D'ESCH	19:00	17:00
LUXEMBOURG	240, RUE DE CESSANGE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	46, RUE DE GASPERICH	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE EMILE BIAN	19:00	17:00
LUXEMBOURG	1, RUE AUGUSTE CHARLES	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE PIERRE HENTGES	19:00	17:00
LUXEMBOURG	BOULEVARD DU GENERAL PATTON	19:00	17:00
LUXEMBOURG	128, ROUTE DE THIONVILLE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DE L'HIPPODROME	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE PIERRE KRIER	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE DES DAHLIAS	08:30	03:00
LUXEMBOURG	70, RUE DE RECKENTHAL	11:30	03:00

LUXEMBOURG	RUE DE MUEHLENBACH	17:00	03:00
LUXEMBOURG	RUE CHARLES-LEON HAMMES	16:30	
LUXEMBOURG	125, ROUTE D'ESCH	18:30	08:00
LUXEMBOURG	2, RUE EMILE BIAN	19:00	17:00
LUXEMBOURG	4, RUE NICOLAS-ERNEST BARBLE	19:00	17:00
LUXEMBOURG	RUE JOSEPH HACKIN	08:30	03:00
LUXEMBOURG	1, ALLEE DU CARMEL	10:30	03:00
LUXEMBOURG	1, RUE ANDRE VESALE	08:00	03:00
LUXEMBOURG	AVENUE J-F KENNEDY	17:30	17:30
LUXEMBOURG	RUE DE REIMS	19:00	17:00
MACHTUM	RUE DE L'EGLISE	10:00	03:00
MAMER	1, RUE DU COMMERCE	08:30	03:00
MAMER	2, RUE DE LA GARE	12:00	03:00
MAMER	5, RUE DU MARCHE	08:00	03:00
MAMER	87, ROUTE D'ARLON	10:00	03:00
MAMER	RUE GAASCHTBIERG	09:30	03:00
MAMER	RUE DE DANGE ST. ROMAIN	09:30	03:00
MAMER	ROUTE DE HOLZEM	10:00	03:00
MAMER	14, RUE DU MILLENAIRE	19:00	17:00
MAMER	9, ROUTE D'ARLON	19:00	17:00
MANTERNACH	12, SYRDALLSTROOSS	08:30	03:00
MARNACH	9, MARBUERGERSTROOSS	16:30	02:30
MARNACH	16, HAAPTSTROOSS	11:00	02:30
MASSELER	UM KNUPP	08:00	02:30
MECHER (LAC DE LA HAUTE SURE)	7, DUERFSTROOSS	10:00	02:30
MEDERNACH	2, RUE DE SAVELBORN	09:00	03:00
MEDERNACH	50, RUE DE SAVELBORN	10:00	03:00
MEDINGEN	RUE DE LA CHAPELLE	09:00	03:00
MEISPELT	RUE DE DONDELANGE	10:00	03:00
MENSDORF	19, RUE DE L'EGLISE	11:00	03:00
MENSDORF	17, RUE PRINCIPALE	11:00	03:00
MERKHOLTZ	12, DUERFSTROOSS	11:00	02:30
MERSCH	RUE DE LA GARE	08:00	03:00
MERSCH	53, RUE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE	12:00	03:00
MERSCH	RUE COMTE JEAN-FREDERIC D'AUTEL	10:00	03:00
MERSCH	RUE NICOLAS WELTER	09:00	03:00
MERSCH	RUE NICOLAS WELTER	09:00	03:00
MERSCH	UM MIERSCHERBIERG	08:00	03:00
MERSCH	7, RUE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE	16:00	17:00
MERSCH	AM WANGERT	09:00	03:00
MERSCH	CAMPING KROUNEBIERG	08:00	03:00
MERSCH	RUE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE	19:00	17:00
MERSCH (ESCH-SUR-SURE)	26, DUERFSTROOSS	10:00	02:30
MERSCH (PUTSCHEID)	1, RUE DE WAHLHAUSEN	09:00	02:30
MERTERT	PORT DE MERTERT	08:00	03:00
MERTERT	RUE DE MANTERNACH	08:00	03:00
MERTERT	RUE HAUTE	10:00	03:00
MERTERT	20, ROUTE DE WASSERBILLIG	08:00	03:00

MERTZIG	17, RUE DE MICHELBOUCH	08:00	02:30
MERTZIG	19, RUE PRINCIPALE	08:00	02:30
MICHELAU	4, FLEIBERSTROOSS	11:30	02:30
MICHELBOUCH	2, ROUTE DE MERTZIG	08:00	02:30
MOERSDORF	AN DER OLEK	08:00	03:00
MOESDORF	RUE D'ETTELBRUCK	09:00	03:00
MOESTROFF	1A, RUE DE LA GARE	09:00	02:30
MOMPACH	UM BUER	09:00	03:00
MONDERCANGE	1, RUE ARTHUR THINNES	17:00	07:30
MONDERCANGE	CITE JACQUES STEICHEN	09:00	03:00
MONDERCANGE	73, GRAND-RUE	11:30	03:00
MONDERCANGE	94, RUE D'ESCH	09:00	03:00
MONDERCANGE	RUE DE LIMPACH	08:30	03:00
MONDERCANGE	27, RUE DE PONTPIERRE	11:00	03:00
MONDORF-LES-BAINS	22, AVENUE DES BAINS	10:00	03:00
MONDORF-LES-BAINS	ROUTE DE REMICH	09:30	03:00
MONDORF-LES-BAINS	RUE DE LA RESISTANCE	09:00	03:00
MONDORF-LES-BAINS	RUE JOHN GRUEN	10:00	03:00
MONDORF-LES-BAINS	MONTEE BELLE-VUE	08:00	03:00
MONDORF-LES-BAINS	1, ROUTE DE LUXEMBOURG	11:30	03:00
MONDORF-LES-BAINS	8, AVENUE MARIE-ADELAIDE	08:00	03:00
MONDORF-LES-BAINS	25, AVENUE FRANCOIS CLEMENT	09:00	03:00
MONDORF-LES-BAINS	15, AVENUE LOU HEMMER	19:00	17:00
MOUTFORT	RUE D'OETRANGE	11:30	03:00
MOUTFORT	MILLBECH	12:00	03:00
MUENSHECKER	1, ALE WEE	08:00	03:00
MULLENDORF	1, RUE DE L'AVENIR	09:00	03:00
MULLENDORF	RUE PAUL EYSCHEN	09:30	03:00
MULLENDORF	RUE PAUL EYSCHEN	09:00	03:00
MULLERTHAL	RUE DES ROCHERS	08:00	03:00
MUNSBACH	185, RUE PRINCIPALE	10:30	03:00
MUNSBACH	RUE DU CHATEAU	09:30	03:00
MUNSBACH	RUE GABRIEL LIPPMANN	19:00	17:00
MUNSHAUSEN	DUEREFSTROOSS	08:00	02:30
NACHTMANDERSCHEID	2, AM DUERF	11:30	02:30
NAGEM	RUE PRINCIPALE	09:00	03:00
NEIDHAUSEN	AN DER GAASS	12:00	02:30
NEUHAEUSGEN	RUE PRINCIPALE	09:00	03:00
NEUNHAUSEN	16, NEUNHAUSEN	10:00	02:30
NIEDERANVEN	174, ROUTE DE TREVES	09:00	03:00
NIEDERANVEN	141, ROUTE DE TREVES	19:00	17:00
NIEDERDONVEN	RUE DES ROMAINS	08:30	03:00
NIEDERFEULEN	25, ROUTE DE BASTOGNE	08:00	02:30
NIEDERKORN	1, RUE DE SANEM	09:30	03:00
NIEDERKORN	144, AVENUE DE LA LIBERTE	08:30	03:00
NIEDERKORN	33, RUE DE L'EGLISE	10:00	03:00
NIEDERKORN	37, ROUTE DE PETANGE	09:00	03:00
NIEDERKORN	RUE MATHENDAHL	08:30	03:00
NIEDERKORN	187, AVENUE DE LA LIBERTE	15:30	03:00



NIEDERKORN	ROUTE DE PETANGE	11:00	03:00
NIEDERKORN	219, AVENUE DE LA LIBERTE	19:00	17:00
NIEDERPALLEN	1, RUE DE REICHLANGE	09:30	03:00
NIEDERWAMPACH	49, NIEDERWAMPACH	08:30	02:30
NOCHER	6, DUERFSTROOSS	11:00	02:30
NOCHER	81, DUERFSTROOSS	10:30	02:30
NOERDANGE	7, DIKRECHERSTROOSS	08:45	02:30
NOERTRANGE	15, HAAPTSTROOSS	10:00	02:30
NOERTZANGE	50, ROUTE PRINCIPALE	10:00	03:00
NOERTZANGE	RUE DE LA GARE	10:30	03:00
NOMMERN	RUE NOMMERLAYEN	11:00	03:00
NOMMERN	RUE PRINCIPALE	10:00	03:00
NOSPELT	1, RUE DE KEHLEN	08:30	03:00
NOTHUM	DUERFSTROOSS	09:30	02:30
OBERANVEN	53A, RUE ANDETHANA	09:30	03:00
OBERANVEN	77, RUE ANDETHANA	08:30	03:00
OBERDONVEN	4, RUE DE LA MOSELLE	09:30	03:00
OBERFEULEN	2, PLACE DE LA CHAPELLE	08:00	02:30
OBERGLABACH	OBERGLABACH	11:00	03:00
OBERKORN	2, RUE DES MINES	09:00	03:00
OBERKORN	2, RUE PRINCE HENRI	09:00	03:00
OBERKORN	34, RUE JEAN GALLION	11:00	03:00
OBERKORN	77, RUE DE LA GARE	09:00	03:00
OBERKORN	19, ROUTE DE BELVAUX	17:00	03:00
OBERKORN	19, ROUTE DE BELVAUX	08:30	03:00
OBERPALLEN	2, ARELERSTROOSS	09:30	03:00
OBERPALLEN	10, TONTELERWEE	10:00	03:00
OBERWAMPACH	10, OBERWAMPACH	09:00	02:30
OBERWAMPACH	63, OBERWAMPACH	09:00	02:30
OETRANGE	RUE DE L'EGLISE	08:00	03:00
OETRANGE	15, RUE DE LA GARE	19:00	17:00
OLINGEN	2, RUE DE ROODT-SUR-SYRE	08:30	03:00
OLM	2, RUE DE NOSPELT	08:30	03:00
OLM	PLACE ROBERT SCHUMAN	09:30	03:00
OSPERN	29, RUE PRINCIPALE	08:30	03:00
OSPERN	9, RUE PRINCIPALE	08:30	03:00
OSWEILER	30, RUE PRINCIPALE	11:00	03:00
PEPPANGE	73, RUE DE CRAUTHEM	08:30	03:00
PEPPANGE	RUE DE CRAUTHEM	08:30	03:00
PERLE	36, RUE DE LA POSTE	11:00	02:30
PERLE	4, RUE DE L'EGLISE	09:30	02:30
PETANGE	110, ROUTE DE NIEDERKORN	11:00	03:00
PETANGE	29, ROUTE DE LUXEMBOURG	08:00	03:00
PETANGE	50, RUE ALOYSE KAYSER	11:00	03:00
PETANGE	87, RUE D'ATHUS	10:00	03:00
PETANGE	CITE CFL	08:30	03:00
PETANGE	RUE LEONARD SCHROEDER	10:00	03:00
PETANGE	210, ROUTE DE LONGWY	08:30	03:00
PETANGE	RUE PIERRE HAMER	08:30	03:00
PETANGE	COUR DE LA GARE	08:00	03:00

PETANGE	1, RUE PIERRE GREGOIRE	19:00	17:00
PETANGE	13, AVENUE DE LA GARE	19:00	17:00
PETANGE	RUE DE L'EGLISE	08:30	03:00
PETIT-NOBRESSART	NOUTEMERSTROOSS	12:00	03:00
PETTINGEN	RUE DU CHATEAU	08:30	03:00
PINTSCH	HOUSERSTROOSS	11:30	02:30
PISSANGE	14, DUERFSTROOSS	10:00	03:00
PLATEN	15, RUE DE LA FONTAINE	10:00	02:30
PLATEN	149, RUE PRINCIPALE	10:00	02:30
POMMERLOCH	BASTNICHERSTROOSS	08:00	02:30
PONTPIERRE	GRAND-RUE	08:00	03:00
PONTPIERRE	28, RUE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
PONTPIERRE	1, RUE D'ESCH	09:15	03:00
PRATZ	28, RUE DE FOLSCHETTE	09:00	02:30
PRATZ	14, RUE PRINCIPALE	16:30	12:00
PRETTINGEN	1, RUE DE LA MONTAGNE	08:00	03:00
PUTSCHEID	1, NEIT WUNNEN	11:00	02:30
PUTSCHEID	7, VEINERSTROOSS	11:00	02:30
RAMBROUCH	18, RUE PRINCIPALE	17:00	02:30
RAMELDANGE	58, RUE PRINCIPALE	10:00	03:00
RECKANGE	1, RUE PRINCIPALE	08:00	03:00
RECKANGE	45, RUE PRINCIPALE	08:00	03:00
RECKANGE-SUR-MESS	37, RUE DE LA MONTEE	11:30	03:00
RECKANGE-SUR-MESS	98, RUE JEAN-PIERRE HILGER	10:00	03:00
REDANGE-SUR-ATTERT	74, GRAND-RUE	17:00	03:00
REDANGE-SUR-ATTERT	38, GRAND-RUE	09:00	03:00
REDANGE-SUR-ATTERT	5, GRAND-RUE	08:30	03:00
REDANGE-SUR-ATTERT	RUE DE LA PISCINE	09:30	08:00
REDANGE-SUR-ATTERT	3, RUE DE LA CHAPELLE	08:30	03:00
REDANGE-SUR-ATTERT	2, RUE DE L'HOPITAL	08:00	03:00
REICHLANGE	1A, RUE DE LA MONTEE	08:00	03:00
REIMBERG	RUE ST. ROCH	12:00	02:30
REISDORF	6, ROUTE DE LA SURE	11:30	02:30
REMERSCHEN	73, WAISTROOSS	19:00	17:00
REMICH	PLACE NICO KLOPP	08:00	03:00
REMICH	RUE DE LA CITE	11:00	03:00
REMICH	15, PLACE DU MARCHE	12:00	03:00
REMICH	RUE DE L'HOSPICE	10:00	03:00
REMICH	RUE DE LA GARE	08:30	03:00
REMICH	RUE WENKEL	09:00	03:00
REMICH	2, OP DER KOPP	18:30	17:00
REMICH	15, RUE ENZ	17:00	10:00
REULAND	BEI DER KIIRCH	10:00	03:00
REULER	3, REULER	08:00	02:30
REULER	REULER	08:00	02:30
RIESENHOF	ZONE INDUSTRIELLE	09:00	02:30
RINGEL	3, SCHOUSTERWEE	09:00	02:30
RIPPIG	AN DER GRUECHT	10:00	03:00

RIPPWEILER	1, DUERFSTROOSS	11:30	02:30
RODANGE	2, CHEMIN DE BROUCK	09:30	03:00
RODANGE	331, ROUTE DE LONGWY	10:00	03:00
RODANGE	55, RUE DE LA FONTAINE	10:00	03:00
RODANGE	90, RUE NICOLAS BIEVER	10:00	03:00
RODANGE	464, ROUTE DE LONGWY	10:00	03:00
RODANGE	ROUTE DE LUXEMBOURG	08:00	03:00
RODANGE	176, ROUTE DE LONGWY	09:00	03:00
RODANGE	18, AVENUE DR GAASCH	19:00	17:00
RODENBOURG	1, RUE D'ERNSTER	08:00	03:00
RODER	RODER	09:30	02:30
RODERSHAUSEN	31, HAAPTSTROOSS	09:30	02:30
ROEDGEN	18, RUE DE LUXEMBOURG	11:00	03:00
ROEDT	RUE DE REMICH	10:00	03:00
ROESER	40, RUE D'ALZINGEN	08:30	03:00
ROESER	52, GRAND-RUE	10:30	07:30
ROLLING	RUE D'ASSEL	08:00	03:00
ROLLINGEN	81, RUE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
ROMBACH-MARTELANGE	RUE BELLE-VUE	11:30	02:30
ROMBACH-MARTELANGE	RUE DES TILLEULS	11:00	02:30
ROODT (ELL)	2, KIERCHEWEE	10:30	03:00
ROODT (SEPTFONTAINES)	KIERCHEWEE	11:00	03:00
ROODT-SUR-SYRE	4, RUE DE LA GARE	19:00	17:00
ROOST	18, ROUTE DE LUXEMBOURG	08:00	02:30
ROSPORT	9, RUE DU PONT	08:00	03:00
ROSPORT	23, RUE DU BARRAGE	09:00	03:00
ROSPORT	7, ROUTE D'ECHTERNACH	08:00	03:00
ROULLINGEN	AM DUERF	08:30	02:30
RUMELANGE	1, RUE DES MARTYRS	09:00	03:00
RUMELANGE	2, GRAND-RUE	09:00	03:00
RUMELANGE	8, CITE HIERZESPRONG	09:00	03:00
RUMELANGE	87, GRAND-RUE	08:30	03:00
RUMELANGE	92, RUE D'ESCH	11:00	03:00
RUMELANGE	PLACE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE	17:00	07:00
RUMELANGE	7, RUE NICOLAS PLETSCHETTE	10:00	03:00
RUMLANGE	RUMLANGE	08:30	02:30
SAEUL	8, RUE PRINCIPALE	11:15	07:00
SANDWEILER	55, RUE D'ITZIG	09:00	03:00
SANDWEILER	78, RUE D'ITZIG	11:30	03:00
SANDWEILER	77, RUE PRINCIPALE	12:00	03:00
SANDWEILER	27, RUE PRINCIPALE	19:00	17:00
SANEM	1, RUE DE LIMPACH	08:30	03:00
SANEM	1, RUE PRINCE HENRI	11:00	03:00
SANEM	22, QUARTIER DE L'EGLISE	09:30	03:00
SANEM	9, RUE ERMESINDE	08:30	03:00
SASSEL	13, SASSEL	08:30	02:30
SAVELBORN	4, SAVELBORN	11:00	03:00
SCHANDEL	27, DUERFSTROOSS	10:00	02:30

SCHEIDEL	2, HAAPTSTROOSS	09:30	02:30
SCHEIDGEN	4, RUE DE MICHELSHOF	09:00	03:00
SCHEIDGEN	RUE JUCKENFELD	08:30	03:00
SCHENGEN	WAISTROOSS	09:30	03:00
SCHENGEN	51, WAISTROOSS	09:30	03:00
SCHIEREN	72, ROUTE DE LUXEMBOURG	10:30	02:30
SCHIEREN	117, ROUTE DE LUXEMBOURG	11:00	02:30
SCHIEREN	42, ROUTE DE LUXEMBOURG	09:00	02:30
SCHIFFFLANGE	7, CITE PAERCHEN	08:30	03:00
SCHIFFFLANGE	154, CITE EMILE MAYRISCH	11:00	03:00
SCHIFFFLANGE	21, CITE OP SOLTGEN	09:00	03:00
SCHIFFFLANGE	93, RUE BASSE	10:00	03:00
SCHIFFFLANGE	RUE D'ESCH	08:30	03:00
SCHIFFFLANGE	2, RUE DE LA FORET	08:30	03:00
SCHIFFFLANGE	88, RUE DE NOERTZANGE	11:00	03:00
SCHIFFFLANGE	RUE DES FLEURS	12:30	03:00
SCHIFFFLANGE	33, RUE MICHEL RASQUIN	09:30	03:00
SCHIFFFLANGE	3, AVENUE DE LA LIBERATION	19:00	17:00
SCHIFFFLANGE	22, CITE OP HUDELEN	10:30	03:00
SCHIMPACH	93, SCHIMPACH	08:30	02:30
SCHLINDERMANDERSCHIED	11, SCHOULSTROOSS	10:00	02:30
SCHOENFELS	RUE DU VILLAGE	11:00	03:00
SCHOOS	RUE DE ROLLINGEN	09:00	03:00
SCHOUWEILER	1, RUE BELAIR	10:30	03:00
SCHOUWEILER	2, RUE DU STADE	09:30	03:00
SCHOUWEILER	RUE DE LA GARE	08:30	03:00
SCHOUWEILER	RUE DE L'EGLISE	19:00	17:00
SCHRASSIG	RUE D'OETRANGE	10:30	03:00
SCHRASSIG	SCHLASSGEWAN	12:00	03:00
SCHRONDWEILER	17, RUE PRINCIPALE	08:00	02:30
SCHUTTRANGE	RUE DU VILLAGE	09:00	03:00
SCHUTTRANGE	PLACE DE L'EGLISE	19:00	17:00
SCHWEBACH	12, HAAPTSTROOSS	08:00	03:00
SCHWEBSINGEN	51, ROUTE DU VIN	10:30	03:00
SCHWEBSINGEN	ROUTE DU VIN	11:00	03:00
SCHWEICH	31, SELLERSTROOSS	08:00	03:00
SELSCHIED	22, DUERFSTROOSS	09:00	02:30
SENNINGEN	130, ROUTE DE TREVES	11:00	03:00
SENNINGEN	28, RUE DU CHATEAU	11:30	03:00
SENNINGERBERG	6, ROUTE DE TREVES	18:30	
SENNINGERBERG	6, ROUTE DE TREVES	18:30	
SENNINGERBERG	RUE DES ROMAINS	19:00	17:00
SEPTFONTAINES	10, KIERCHEWEE	09:00	03:00
SIEBENALER	SIEBENALER	08:00	02:30
SOLEUVRE	101, RUE DE LA GARE	09:00	03:00
SOLEUVRE	144, RUE AESSEN	08:30	03:00
SOLEUVRE	2, RUE PIERRE NEIERTZ	09:00	03:00
SOLEUVRE	PLACE DE L'INDEPENDANCE	09:30	03:00
SOLEUVRE	42, RUE DE LIMPACH	09:30	03:00

SOLEUVRE	51, RUE DE DIFFERDANGE	11:30	03:00
SOLEUVRE	241, RUE METZERLACH	09:00	03:00
SOLEUVRE	27, RUE DE LIDICE	09:00	03:00
SOLEUVRE	RUE F-D ROOSEVELT	10:00	03:00
SOLEUVRE	199, RUE DE DIFFERDANGE	18:00	12:00
SONLEZ	RUE J-B DETERME	09:00	02:30
SPRINKANGE	14, RUE DE LA CHAPELLE	08:00	03:00
STADTBREDIMUS	DICKSSTROOSS	09:30	03:00
STEGEN	1, HAAPTSTROOSS	09:00	02:30
STEINFORT	19, RUE DE HOBSCHEID	09:00	03:00
STEINFORT	42, RUE DE KLEINBETTINGEN	08:00	03:00
STEINFORT	48, CITE DE L'USINE	09:00	03:00
STEINFORT	53, RUE DE LUXEMBOURG	10:15	03:00
STEINFORT	60, ROUTE D'ARLON	12:00	03:00
STEINFORT	72, RUE DE LUXEMBOURG	10:30	03:00
STEINFORT	7, RUE DE LUXEMBOURG	19:00	17:00
STEINHEIM	34, ROUTE D'ECHTERNACH	09:00	03:00
STEINSEL	41, RUE DE LA FORET	10:30	03:00
STEINSEL	RUE DU BOIS	10:00	03:00
STEINSEL	RUE DES PRES	09:00	03:00
STEINSEL	RUE DES VERGERS	11:00	03:00
STOCKEM	STOCKEM	09:00	02:30
STOLZEMBOURG	2, RUE DE PUETSCHIED	08:00	02:30
STRASSEN	RUE KALTACHT	10:30	03:00
STRASSEN	277, ROUTE D'ARLON	12:30	03:00
STRASSEN	71, RUE DES ROMAINS	11:00	03:00
STRASSEN	96, RUE DU KIEM	08:30	03:00
STRASSEN	RUE DU PLEBISCITE	08:30	03:00
STRASSEN	RUE RAOUL FOLLEREAU	11:00	03:00
STRASSEN	VAL DES ROSES	08:30	03:00
STRASSEN	23-25, RUE DU BOIS	10:00	03:00
STRASSEN	GAASCHTGRUND	08:30	03:00
STRASSEN	142, ROUTE D'ARLON	19:00	17:00
SURRE	4, RUE ST. ROCH	12:00	02:30
SYREN	RUE MAESHIEL	10:00	03:00
TADLER	24, HAAPTSTROOSS	09:00	02:30
TANDEL	5, VEIANERSTROOSS	08:00	02:30
TARCHAMPS	UM BIERG	09:30	02:30
TETANGE	149, RUE PRINCIPALE	08:30	03:00
TETANGE	2, RUE PRINCIPALE	09:30	03:00
TETANGE	RUE THOMAS BYRNE	08:30	03:00
TETANGE	2, RUE PIERRE SCHILTZ	09:00	03:00
TRINTANGE	27, RUE DE L'EGLISE	10:30	03:00
TROINE	73, TROINE	11:30	02:30
TROINE-ROUTE	16, TROINE-ROUTE	12:00	02:30
TROISVIERGES	24, RUE DE LA GARE	09:00	02:30
TROISVIERGES	87, GRAND-RUE	08:30	02:30
TROISVIERGES	RUE JINKEN	08:30	02:30
TROISVIERGES	16, RUE DE BINSFELD	10:30	02:30

TROISVIERGES	42, GRAND-RUE	17:00	14:30
TROISVIERGES	ZONE INDUSTRIELLE IN DEN ALLERN	09:00	02:30
TUNTANGE	2, RUE DE HOLLENFELS	09:00	03:00
TUNTANGE	20, RUE DE LUXEMBOURG	09:00	03:00
UEBERSYREN	RUE DE BEYREN	10:30	03:00
URSPILT	BEIM SCHLASS	08:30	02:30
USELDANGE	23, RUE DE BOEVANGE	10:00	02:30
USELDANGE	RUE DE LA GARE	08:00	02:30
USELDANGE	5, RUE DE LA GARE	08:00	02:30
VIANDEN	SCHEIERHAFF	10:00	02:30
VIANDEN	59, GRAND-RUE	12:00	02:30
VIANDEN	1, RUE DE HUY	09:00	02:30
VIANDEN	27, GRAND-RUE	17:00	02:30
VIANDEN	2, RUE DE LA GARE	08:30	02:30
VIANDEN	6, RUE DE LA GARE	08:30	02:30
VIANDEN	18, RUE DE LA GARE	08:30	02:30
VIANDEN	32, RUE DU VIEUX MARCHE	09:00	02:30
VIANDEN	37, RUE DU SANATORIUM	09:00	02:30
VIANDEN	124, GRAND-RUE	12:00	02:30
VICHTEN	37, RUE PRINCIPALE	10:30	02:30
VICHTEN	38, RUE PRINCIPALE	10:30	02:30
VICHTEN	1, RUE PRINCIPALE	09:00	02:30
WAHL	32, RUE PRINCIPALE	11:00	02:30
WAHLHAUSEN	VEIANERSTROOSS	11:30	02:30
WAHLHAUSEN	35, AM DUERF	12:30	02:30
WALDBILLIG	2, RUE DES FLEURS	09:00	03:00
WALDBREDIMUS	RUE WILTHEIM	11:00	03:00
WALFERDANGE	PLACE DES MARTYRS	09:00	03:00
WALLENDORF-PONT	2, GRENZWEE	11:30	02:30
WALSDORF	5, AN DER GAASS	08:00	02:30
WARKEN	18, RUE DE WELSCHEID	08:00	02:30
WARKEN	74, RUE DE WELSCHEID	08:30	02:30
WARKEN	CITE WAARKDALL	08:00	02:30
WASSERBILLIG	63, GRAND-RUE	09:00	03:00
WASSERBILLIG	5, GRAND-RUE	17:00	12:00
WASSERBILLIG	ROUTE D'ECHTERNACH	09:00	03:00
WASSERBILLIG	ROUTE DE LUXEMBOURG	08:00	03:00
WASSERBILLIG	RUE DU BOCKSBURG	09:30	03:00
WASSERBILLIG	81, ESPLANADE DE LA MOSELLE	11:00	17:00
WATRANGE	4, RUE ABBE WELTER	10:30	02:30
WECKER	8, DUCHSCHERSTROOSS	08:30	06:30
WECKER	8, OP HUEFDREISCH	17:00	03:00
WEICHERDANGE	WEICHERDANGE	09:00	02:30
WEIDINGEN	2, ROUTE D'ERPELDANGE	08:30	02:30
WEILER (PUTSCHEID)	1, RUE DE HOSINGEN	11:00	02:30
WEILER (WINCRANGE)	3, WEILER (WINCRANGE)	09:00	02:30
WEILERBACH	3, ROUTE DE DIEKIRCH	08:00	03:00
WEILER-LA-TOUR	1, RUE DE HASSEL	10:00	03:00
WEISWAMPACH	52, DUARREFSTROOSS	08:30	02:30

WEISWAMPACH	DUARREFSTROOSS	08:30	02:30
WEISWAMPACH	32, WEILWERDANGERSTROOSS	08:30	02:30
WEISWAMPACH	64, GRUUSS-STROOSS	17:00	14:00
WEISWAMPACH	30, DUARREFSTROOSS	08:30	02:30
WELFRANGE	REIMECHERWEE	08:00	03:00
WELLENSTEIN	RUE DE L'EGLISE	12:00	03:00
WELSCHEID	7, WAARKSTROOSS	09:00	02:30
WELSDORF	1, RUE DE GRENTZINGEN	11:00	02:30
WEMPERHARDT	24, OP DER HAART	08:00	02:30
WICKRANGE	18, RUE DES TROIS CANTONS	08:30	03:00
WILTZ	7, ROUTE DE KAUTENBACH	17:00	02:30
WILTZ	ROUTE DE NOERTRANGE	09:30	02:30
WILTZ	1, RUE DU CHATEAU	10:00	02:30
WILTZ	6, GRAND-RUE	10:00	02:30
WILTZ	8, ROUTE D'ETTELBRUCK	08:00	02:30
WILTZ	1, PLACE DES TILLEULS	12:00	02:30
WILTZ	8, RUE DE LA FONTAINE	09:00	02:30
WILTZ	13, RUE DES TONDEURS	10:00	02:30
WILTZ	42, RUE DU DIX SEPTEMBRE	11:00	02:30
WILTZ	34, RUE DU PONT	08:30	02:30
WILTZ	10, RUE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE	09:00	02:30
WILTZ	48, RUE JOSEPH SIMON	12:00	02:30
WILTZ	RUE MICHEL THILGES	08:30	02:30
WILTZ	ZONE INDUSTRIELLE SALZBAACH	08:30	02:30
WILWERDANGE	32, HAUPTSTROOSS	09:00	02:30
WILWERWILTZ	2, OP DER GARE	09:30	02:30
WINCRANGE	60, WINCRANGE	16:30	02:30
WINCRANGE	85, WINCRANGE	12:30	02:30
WINDHOF	13, RUE D'ARLON	09:00	03:00
WINDHOF	1, RUE D'ARLON	09:00	09:00
WINDHOF	RUE PIERRE FLAMMANG	19:00	17:00
WINSELER	35, DUERFSTROOSS	11:00	02:30
WINTRANGE	WAISTROOSS	12:00	03:00
WOLWELANGE	RUE PRINCIPALE	09:30	02:30
WORMELDANGE	86, RUE PRINCIPALE	11:30	07:00
WORMELDANGE	RUE PRINCIPALE	08:30	03:00
WORMELDANGE	RUE DE L'EGLISE	10:30	03:00
ZITTIG	6-8, DUERFSTROOSS	08:00	03:00

## **g) Un relevé des locaux accessibles au public, avec indication des adresses et des heures d'ouverture :**

### **Espace POST de : Luxembourg-Gare**

Adresse : 20 rue de Reims

L-1015 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 07:00 - 19:00 sa 09:00 - 18:00

### **Espace POST de : Marnach**

Adresse : 2 Marbuengerstrooss

L-9764 Marnach

Heures d'ouverture : lu - sa 09:00 - 19:00

### **Bureau de : Bascharage**

Adresse : 6, avenue de Luxembourg

L-4901 Bascharage

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 18:00 sa 08:00 - 16:00

### **Bureau de : Belvaux**

Adresse : 58, rue de la Poste

L- 4401 Belvaux

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Bereldange**

Adresse : 7, route de Luxembourg

L-7201 Bereldange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Bertrange**

Adresse : 1, rue de la Fontaine

L- 8005 Bertrange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Bettembourg**

Adresse : 8, rue de l'Indépendance

L- 3201 Bettembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Boulaide**

Adresse : 20, rue Jérôme de Busleyden

L-9639 Boulaide

Heures d'ouverture : lu - ve 10:30 - 11:30

### **Bureau de : Bridel**

Adresse : 2, rue François-Christian Gerden

L-8132 Bridel

Heures d'ouverture : lu - ve 14:00 - 16:45



**Bureau de : Capellen**

Adresse : 20, route d'Arlon

L-8301 Capellen

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00-18:00

**Bureau de : Clemency**

Adresse : 28, rue de l'Eglise

L-4965 Clemency

Heures d'ouverture : lu - ve 13:30-16:30

**Bureau de : Clervaux**

Adresse : 30, Grand-rue

L- 9701 Clervaux

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Colmar-Berg**

Adresse : 1, rue de la Poste

L-7701 Colmar-Berg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Diekirch**

Adresse : Place Guillaume

L-9201 Diekirch

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30 sa 09:00 - 12:00

**Bureau de : Differdange**

Adresse : Coin M. Rodange/Rue de la Poste

L-4501 Differdange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30

**Bureau de : Dudelange**

Adresse : 16-18, rue Jean Jaurès

L- 3401 Dudelange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:00 - 18:00

sa 09:00 - 12:00 / 13:00 - 18:00 format PostShop

**Bureau de : Echternach**

Adresse : 2, route de Luxembourg

L- 6401 Echternach

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:15

**Bureau de : Esch-Centre**

Adresse : Coin rue Z. Bernard/rue X. Brasseur

L- 4001 Esch-Centre

Heures d'ouverture : lu - ve 07:00 - 19:00 sa 09:00 - 18:00

**Bureau de : Esch-Lallange**

Adresse : 5A, boulevard Pierre Dupong

L-4086 Esch-Lallange

Heures d'ouverture : lu - ve 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Esch-Nord**

Adresse : 49, route de Belvaux

L-4025 Esch-Nord

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Ettelbruck**

Adresse : 2c, avenue Lucien Salentiny

L-9001 Ettelbruck

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 18:00 sa 09:00 - 12:00 / 13:00 - 18:00 format PostShop

### **Bureau de : Grevenmacher**

Adresse : 1, Schiltzenplatz

L- 6701 Grevenmacher

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Helfent-Bertrange**

Adresse : 80, route de Longwy

L-8080 Helfent-Bertrange

Heures d'ouverture : lu - ve 09:00 - 19:00

lu - je 19:00 - 20:00 format PostShop

ve 19:00 - 21:00 format PostShop

sa 09:00 - 19:00 format PostShop

### **Bureau de : Hesperange**

Adresse : 460, route de Thionville

L- 5801 Hesperange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:15

### **Bureau de : Hobscheid**

Adresse : 25, Grand-rue

L-8372 Hobscheid

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 11:45

### **Bureau de : Hosingen**

Adresse : 43, Haaptstrooss

L-9801 Hosingen

Heures d'ouverture : lu 08:15 - 12:00

Ma - je 08:15 - 12:00 / 13:30 - 17:00

ve 08:15 - 12:00 / 13:30 - 18:00

sa 09:00 - 11:30

### **Bureau de : Junglinster**

Adresse : 33, rue Hiel

L-6101 Junglinster

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 19:00

sa 09:00 - 18:00 format PostShop

### **Bureau de : Kayl**

Adresse : 25, Grand-rue

L-3601 Kayl

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Larochette**

Adresse : 8, rue de Medernach

L- 7601 Larochette

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Leudelange**

Adresse : 5a, rue du Lavoir

L-3205 Leudelange

Heures d'ouverture : lu - ve 8:00 - 11:30

**Bureau de : Lorentzweiler**

Adresse : 76, route de Luxembourg

L-7373 Lorentzweiler

Heures d'ouverture : lu - ve 8:00 - 11:30

**Bureau de : Luxembourg-Belair**

Adresse : 1b, boulevard Pierre Dupong

L-1430 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Luxembourg-Bonnevoie**

Adresse : 1, rue Auguste Charles

L-1326 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Luxembourg-Centre**

Adresse : 25. rue Aldringen

L- 2019 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 07:00 - 19:00

sa 07:00 - 17:00

**Bureau de : Luxembourg-Centre Hospitalier**

Adresse :4, rue Nicolas-Ernest Barblé

L- 1210 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 11:30

**Bureau de : Luxembourg-Eich**

Adresse : 131A, rue de Mühlenbach

L-2168 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Luxembourg-Hollerich**

Adresse : 125, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Luxembourg-Kirchberg**

Adresse : 41b avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 09:00 - 18:00 / sa 09:00 - 18:00 format PostShop

**Bureau de : Luxembourg-Limpertsberg**

Adresse : 53, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Luxembourg-Parlement Européen**

Adresse : 11 ave J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Heures d'ouverture : lu - je 08:15 - 12:30 / 13:30 - 17:00

ve 8:15 - 13:00

ve avant session 8:15 - 12:30 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Mamer**

Adresse : 14, rue du Millenaire

L-8201 Mamer

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

### **Bureau de : Mersch**

Adresse : 3-7, rue G-D Charlotte

L-7501 Mersch

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 18:00

sa 09:00 - 12:00 / 12:00 - 18:00 format PostShop

### **Bureau de : Mondercange**

Adresse : 1, rue Arthur Thinnes

L-3901 Mondercange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Mondorf-les-Bains**

Adresse : 15, avenue Lou Hemmer

L-5601 Mondorf-les-Bains

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Niederanven**

Adresse : 141, route de Trèves

L-6905 Niederanven

Heures d'ouverture : lu - ve 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:30

### **Bureau de : Oberkorn**

Adresse : 19, route de Belvaux

L-4510 Oberkorn

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Pétange**

Adresse : 13, avenue de la Gare

L-4701 Pétange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

### **Bureau de : Rambrouch**

Adresse : 18, rue Principale

L- 8801 Rambrouch

Heures d'ouverture : lu - ve 14:00 - 17:00

### **Bureau de : Redange-sur-Attert**

Adresse : 74, Grand-rue

L-8501 Redange-sur-Attert

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Reisdorf**

Adresse : 6, route de la Sûre

L-9390 Reisdorf

Heures d'ouverture : lu - ve 10:00 - 11:15

**Bureau de : Remich**

Adresse : 15, rue Enz

L-5501 Remich-Guichets

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Rodange**

Adresse : 18, avenue Dr Gaasch

L-4801 Rodange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Rumelange**

Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte

L-3701 Rumelange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Saeul**

Adresse : 8, rue Principale

L-7470 Saeul

Heures d'ouverture : lu - ve 10:15 - 11:30

**Bureau de : Sandweiler**

Adresse : 27, rue Principale

L-5201 Sandweiler

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Schifflange**

Adresse : 3, avenue de la Libération

L-3801 Schifflange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Steinfort**

Adresse : 7, rue de Luxembourg

L-8401 Steinfort

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Strassen**

Adresse : 142, route d'Arlon

L-8001 Strassen

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Troisvierges**

Adresse : 42, Grand-rue

L-9901 Troisvierges

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Vianden**

Adresse : 27, Grand-rue

L-9401 Vianden

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Wasserbillig**

Adresse : 5, Grand-rue

L-6601 Wasserbillig

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

**Bureau de : Wiltz**

Adresse : 7, route de Kautenbach

L-9501 Wiltz

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:15

**Bureau de : Wormeldange**

Adresse : 86, rue Principale

L-5507 Wormeldange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 11:30

**Point POST Bereldange - Cactus**

Adresse : 200, route de Luxembourg

L-7241 Bereldange

Heures d'ouverture : lu - ve 8:00 - 20:00 / sa 8:00 - 19:00 / di 8:00 - 13:00

**Point POST Bettembourg - Cactus**

Adresse : 320 Z.I Schéleck

L-3225 Bettembourg

Heures d'ouverture : lu, je et sa 8:00 - 20:00 / ve 8:00 - 21:00 / di 8:00 - 13:00

**Point POST Differdange - Cactus Shoppi Gulf**

Adresse : 307, rue Woiwer

L-4687 Differdange

Heures d'ouverture : lu - di 5:30 - 23:00

**Point POST Differdange - Cactus Shoppi Shell**

Adresse : 130, avenue de la liberté

L-4602 Differdange

Heures d'ouverture : lu - sa 6:00 - 23:00 / di 08:00 - 18:00

**Point POST Ettelbruck - Cactus Shoppi Gulf**

Adresse : 39, avenue des Alliés

L-9012 Ettelbrück

Heures d'ouverture : lu - ve 6:00 - 23:00 / sa - di 7:00 - 23:00

**Point POST Frisange - Cactus Shoppi Gulf**

Adresse : 28, rue Robert Schuman

L-5751 Frisange

Heures d'ouverture : lu - sa 06:30 - 21:30 / di 07:45 - 21:30

**Point POST Heiderscheid - Buttik vum Séi**

Adresse : 4, am Clemensbongert

L-9158 Heiderscheid

Heures d'ouverture : lu - ve 07:00 - 19:00 / sa 07:00 - 17:00

**Point POST Hosingen - Cactus Shoppi Gulf**

Adresse : 1, ZAC Happerfeld

L-9806 Hosingen

Heures d'ouverture : lu - sa 06:00 - 23:00 / di 08:00 - 23:00

### **Point POST Howald - Cactus Hobbi**

Adresse : 4, rue des Scillas

L-2529 Howald

Heures d'ouverture : lu - ve 08:30 - 19:00 / sa 08:00 - 18:00

### **Point POST Ingeldorf - Cactus Drinkshop**

Adresse : 4, route d'Ettelbruck

L-9160 Ingeldorf

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 20:00 / sa 08:00 - 19:00 / di 08:00 - 13:00

### **Point POST Ingeldorf - Q8**

Adresse : 36, route d'Ettelbruck

L-9160 Ingeldorf

Heures d'ouverture : lu - sa 07:00 - 22:00

### **Point POST Junglinster- Shoppi Gulf**

Adresse : 1 Z.A. um Lënster Bierg

L-6125 Junglinster

Heures d'ouverture : lu - di 06:00 - 22:00

### **Point POST Kayl – Cactus Drinkshop**

Adresse : 149, rue Principale

L-3770 Tetange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 20:00 / sa 08:00 - 19:00 / di 08:00 - 13:00

### **Point POST Kehlen - Café & Shop Melange**

Adresse : 12, rue de Nospelt

L-8283 Kehlen

Heures d'ouverture : lu - sa 07:00 - 20:00 / di 08:00 - 13:00

### **Point POST Marnach - Cactus Shoppi Total**

Adresse : 9 rue de Marbourg

L-9764 Marnach

Heures d'ouverture : lu - sa 06:00 - 21:00 / di 08:00 - 20:00

### **Point POST Mersch - Cactus**

Adresse : 2 rue Lohr

L-7545 Mersch

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 20:00 / sa 08:00 - 19:00 / di 08:00 - 13:00

### **Point Post Mersch - Cactus Shoppi Total**

Adresse: route de Colmar-Berg

L-7525 Mersch

Heures d'ouverture: lu - di 6:00 - 22:00

### **Point POST Mertzig - Gulf**

Adresse: 9, zone industrielle

L-9166 Mertzig

Heures d'ouverture: lu - ve 6:00 - 22:00 / sa 7:00 - 22:00 / di 8:00 - 13:00

### **Point POST Niederkorn - Magasin Poullig**

Adresse: 219 avenue de la liberté

L-4602 Niederkorn

Heures d'ouverture: lu - ve 07:00 - 19:00 / sa 07:00 - 12:00

### **Point POST Oberpallen - Cactus Shoppi Total**

Adresse : 30, route d'Arlon

L-8552 Oberpallen

Heures d'ouverture : lu - di 6:00 – 22:00

### **Point POST Pétange - Cactus**

Adresse : 1 rue Pierre Grégoire

L-4702 Pétange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 – 20:00 / sa 08:00 - 19:00 / di 08:00 - 13:00

### **Point POST Pratz - Boulangerie Jos et Jean-Marie**

Adresse : 70, rue Principale

L-8612 Pratz

Heures d'ouverture : lu - ve 06:00 – 18:00 / sa 07:30 - 12:00 / di 07:30 - 11:30

### **Point POST Rédange - Cactus Drinkshop**

Adresse : 37, rue de la Piscine

L-8508 Rédange

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 20:00 / sa 08:00 - 19:00 / di 08:00 - 13:00

### **Point POST Remich - Cactus Drinkshop**

Adresse : 26, route de l'Europe

L-5531 Remich

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 20:00 / sa 08:00 - 19:00 / di 08:00 - 13:00

### **Point POST Schengen - Cactus Shoppi Gulf**

Adresse : 104, route du vin

L-5445 Schengen

Heures d'ouverture : lu - di 6:00 – 22:00

### **Point POST Soleuvre - Zolwerpress**

Adresse : 195, rue de Differdange

L-4437 Soleuvre

Heures d'ouverture : lu - ve 7:00 – 19:00 / sa 7:00 - 18:00

### **Point POST Steinsel - Epicerie du Luxembourg**

Adresse : 6 rue Paul Eyschen

L-7317 Steinsel

Heures d'ouverture : lu - sa 07:00 – 19:00

### **Point POST Wiltz - Cactus Shoppi Gulf**

Adresse : 21A, rue du X Septembre

L-9560 Wiltz

Heures d'ouverture : lu - ve 6:00 – 23:00 / sa 7:00 – 23:00 / di 8:00 – 22:00

### **PostShop Wincrange - Q8**

Adresse : Maison 60

L-9780 Wincrange

Heures d'ouverture : lu - ve 5:30 – 22:30 / sa 5:30 – 20:00 / di 8:00 – 20:00

### **Point POST Windhof - Drinkshop Cactus**

Adresse : 1, route d'Arlon

L-8399 Windhof (Koerich)

Heures d'ouverture : lu - ve 08:00 - 20:00 / sa 08:00 - 19:00 / di 08:00 - 13:00



### **Point POST Weiswampach - Maison Keup**

Adresse : 64, Gruuss-Strooss

L-9991 Weiswampach

Heures d'ouverture : lu - di 07:00 - 19:00

### **PostShop Belle-Etoile**

Adresse : Shopping Center, route d'Arlon

L-8050 Bertrange

Heures d'ouverture : lu - ve 09:00 - 20:00 / ve 09:00 - 21:00 / sa 09:00 - 19:00

### **PostShop Dudelange**

Adresse : 16-18 rue Jean Jaurès

L-3490 Dudelange

### **PostShop Ettelbruck**

Adresse : 2c ave Lucien Salentiny

L-9080 Ettelbruck

### **PostShop Helfent-Bertrange Concorde**

Adresse : 80 route de Longwy

L-8080 Helfent-Bertrange

### **PostShop Junglinster**

Adresse : 33 rue Hiehl

L-6131 Junglinster

### **PostShop Lux-Cloche d'Or**

Adresse : 2 rue Emile Bian

L-1235 Luxembourg

### **PostShop Lux-Kirchberg**

Adresse : 41b ave J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

### **PostShop Mersch**

Adresse : 3-7 rue G-D Charlotte

L-7520 Mersch

## **h) L'adresse du service de réclamation du prestataire du service postal universel ainsi que la procédure à suivre et suivie en cas de réclamation :**

Le client qui souhaite introduire une réclamation en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un envoi postal ou en cas de non-respect des normes de qualité du service, doit le faire au plus tard cinq jours à compter de la constatation de l'irrégularité et, sous peine de prescription, dans les six mois qui suivent le dépôt de l'envoi contesté, conformément aux dispositions des Actes du Congrès de l'Union Postale Universelle telles qu'applicables au Luxembourg.

Les réclamations sont à adresser à POST Courrier :

### **POST Courrier**

Customer Service Center

L-2998 Luxembourg

E-mail : [contact.courrier@post.lu](mailto:contact.courrier@post.lu)

Téléphone : [+352 8002 8004](tel:+35280028004) (appel gratuit)

Si le dépôt d'un envoi postal a eu lieu contre établissement d'un récépissé, toute réclamation doit être appuyée de ce dernier ou de toute autre preuve de dépôt reprenant le numéro de dépôt, sous peine de déchéance de la responsabilité de l'EPT.

Tout litige peut donner lieu à un remboursement des frais de port payés ou à un dédommagement sans préjudice des voies de recours prévues par le droit commun.

L'EPT publie annuellement, le cas échéant avec son rapport annuel, des informations sur la manière dont il a traité les réclamations.

Chaque réclamation fait l'objet d'une réponse de la part de l'EPT dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la réclamation.

A défaut de réponse dans ce délai ou en cas de réponse jugée insatisfaisante, le client peut, endéans un mois, saisir par voie postale ou par électronique via le site électronique de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Celui-ci statue contradictoirement et s'efforce de parvenir à un accord entre les parties dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande du client.

## **i) L'accord de l'Institut qui déclare avoir approuvé la forme de la publication :**

En vertu de l'article 36 (b) de la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux, l'Institut Luxembourgeois de Régulation approuve la forme de la présente publication.



**Post**  
LUXEMBOURG